J.A.B 1009 PULLY

POINT COMMUN-E

NUMÉRO 50

ORGANE OFFICIEL DE L'UNION
DES COMMUNES VAUDOISES ET
DES ASSOCIATIONS
D'EMPLOYÉS COMMUNAUX

50 / AUTOMNE 2014

POINT DE VUE

BRIGITTE DIND

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
DE L'UNION DES COMMUNES
VAUDOISES

Un pour tous, tous pour un !

Après les héros d'Alexandre Dumas, la Suisse, jeune Etat fédéral, a fait de cette locution sa devise.

Elle forme le ciment de la Maison Confédération dont les fondations reposent sur les entités démocratiques les plus proches des citoyens: les communes.

Celles-ci forment un puzzle dont chaque élément est nécessaire au bon fonctionnement du tout: les autorités politiques - conseil et municipalité - délibèrent, décident et appliquent ces décisions avec l'aide des professionnels. Quels sont ces professionnels qui œuvrent au service de la collectivité aux côtés des élus? Les secrétaires municipaux, les boursiers, les contrôleurs d'habitants, les agents d'assurances sociales, les responsables de la sécurité, les architectes, ingénieurs ou techniciens en charge des questions d'aménagement du territoire pour citer les principaux.

***Point-Commun-e** reflète ce puzzle en assemblant autorités politiques communales et associations professionnelles pour leur offrir une tribune.*

*L'UCV a pris l'initiative de conjuguer ces talents à la première personne du pluriel. Depuis 12 ans, elle réunit les représentants des associations professionnelles communales pour vous informer de l'actualité sous toutes ces facettes par le biais de **Point-Commun-e**, né de la fusion en 2002 des journaux «Trait d'Union» et «Le Coordinateur».*

Chaque trimestre, son comité de rédaction prépare la prochaine parution sur les thèmes politiques, juridiques ou techniques relevant de l'une ou l'autre association: une diversité qui rime avec utilité, du moins nous l'espérons.

Ce numéro «Spécial 50e édition» a mûri hors sol, puisque l'équipe de la rédaction s'est rendue en terre valaisanne pour y travailler et fêter dignement ce jubilé dans un magnifique vignoble dominant Sion.

Au sein des communes, comme du comité de rédaction, les forces s'unissent: synergie fructueuse, garante de la bonne marche de l'ensemble. Un pour tous, tous pour un! ■

SOMMAIRE

N° 50 - AUTOMNE 2014

Exonération des indemnités des Exécutifs communaux 4

Revision de la loi vaudoise sur l'énergie 5

Comité de rédaction du Point Commun-e 6

Journée des Communes Vaudoise à Montreux 8

Routes en traversée et patrimoine routier 14

Point Ressources humaine Le coaching 21

La maison individuelle entre démographie et aménagement du territoire 22

Géodonnées Swiss Topo 24

Personnalité vaudoise Philippe Jaccottet, écrivain 27

AG de l'ACVBC 28

AG de l'AVIATCO 30

AG de l'AVDAAS 32

Association des chargés en communication communale 34

Votez pour la plus belle couverture de votre journal 35

Concours des châteaux 37

Mémento et cours 38

IMPRESSUM

Administration et rédaction
Secrétariat UCV, case postale 481, 1009 Pully > Tél. 021 557 81 30 > Fax 021 557 81 31 > E-mail: ucv@ucv.ch > www.ucv.ch
Impression
PCL Presses Centrales SA, Av. de Longemalle 9, 1020 Renens 1 > Tél. 021 317 51 51 > Fax 021 320 59 50 > info@pcl.ch
Régie des annonces
IRL Plus SA, Chemin du Closel 5, 1020 Renens > 021 525 48 73 > Fax 021 525 48 01 > E-mail: publicite@irl.ch
Graphisme, PAO et prépresse GDesign / J.-M. Gallarotti, 1095 Lutry > Tél. 079 428 63 04 > E-mail: jmgdesign@bluewin.ch

LE POINT DE LA SITUATION SUR

l'exonération des indemnités des Exécutifs communaux

Postulat: Exonération des indemnités des exécutifs communaux.

Titre

Indemnités des personnes s'investissant dans les taches publiques, modification de la LHID et de la LIFD.

Développement

Le travail des édiles s'investissant dans les taches publique, comme les exécutifs communaux, devient de plus en plus complexe, ces tâches nécessitent toujours plus de temps, chacun s'accorde sur le fait que cet engagement public mérite davantage de reconnaissance.

Celle-ci passe par diverses voies complémentaires: valorisation et respect de la fonction, validation des compétences acquises dans l'exercice de ces tâches publiques, indemnisation correcte. Ce dernier élément est certes en mains de l'organe délibérant communal; il importe toutefois de relever que l'augmentation des indemnités n'est pas satisfaisante si elle est effacée par une fiscalisation propre à décourager les bonnes volontés.

Dans le même contexte visant la reconnaissance pour le service de la collectivité, la Confédération a introduit les déductions fiscales concernant les sapeurs-pompiers. Dans l'intérêt de nos institutions fondées sur une démocratie de proximité basée sur les communes, j'invite le Conseil Fédéral à étudier la possibilité de compléter:

• l'article 7 alinéa 4 LHID en introduisant le principe d'un allègement fiscal des indemnités attribuées aux membres de leurs Exécutifs.

• l'article 24 LIFD en précisant dans quelle mesure cette tâche publique est exonérée, tout en laissant à la libre appréciation des législatifs cantonaux les montants défiscalisés pour l'impôt cantonal et communal.

Dans la même logique, j'invite aussi le Conseil Fédéral à examiner simultanément l'opportunité de revoir les dispositions relatives aux exonérations AVS, Assurance chômage et LPP.

Jean-Pierre Grin

Comme annoncé dans le numéro précédent de Point-Commun-e et dans nos lettres d'information UCVInfo 20 et 22 (à votre disposition sur la page d'accueil www.ucv.ch), l'UCV a poursuivi la démarche parlementaire pour laquelle elle s'est engagée à la demande des communes «Bourgs et Villages».

Bref rappel de la situation concernant le volet fiscal: les directives 2008 négociées entre l'UCV, l'AdCV et l'ACI ont été modifiées en 2012. Elles prévoient une déduction forfaitaire de 15% du revenu avec une déduction minimale de Fr. 6'000.- pour les municipaux et de Fr. 7'500.- pour les syndics. Les maxima étant respectivement fixés à Fr. 12'000.- et Fr. 15'000.- (à disposition sur le site de l'UCV, rubrique informations juridiques). Une partie des communes jugeant cette exonération insuffisante, Monsieur le Député Kappeler a déposé une motion demandant une «défiscalistion partielle valant uniquement pour un montant perçu inférieur à Fr. 30'000.-…». L'UCV estime toutefois que si cette motion a le mérite de faire valoir la nécessité de davantage de reconnaissance à l'égard de l'engagement des édiles, la solution proposée est illégale. La définition des revenus exonérés est en effet énumérée exhaustivement par la LHID à son article 7, repris sur le plan fédéral par l'article 24 LIFD et cantonal par l'article 28 LIVD. Afin que la défiscalisation des rémunérations pour mandat public soit conforme au droit supérieur, il convient préalablement de porter le débat au Parlement fédéral qui décidera de l'opportunité de modifier cette législation.

L'UCV a ainsi contacté le Conseiller national Jean-Pierre Grin. Un postulat visant à exonérer les indemnités des membres des municipalités sera déposé en septembre. Afin d'avoir une vision globale, il nous a paru opportun d'inclure dans la réflexion la pratique en matière d'AVS, assurance-chômage et LPP. En outre, l'UCV a transmis le témoin à l'Association des Communes Suisses (ACS) pour obtenir le soutien d'autres parlementaires proches des communes.

Le texte complet de ce postulat figure dans l'encadré ci-contre.

TEXTE: BRIGITTE DIND
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UCV

DESSIN: JEAN-MARC GALLAROTTI

Coup de projecteur sur la révision de la loi vaudoise sur l'énergie

DENIS RYCHNER
CONSEILLER EN COMMUNICATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT (DGE)

Fortement axée sur la production d'énergies renouvelables et sur les économies d'énergie dans le domaine du bâtiment, la révision de la loi vaudoise sur l'énergie est entrée en vigueur au 1er juillet 2014. Pour son règlement d'application, un dispositif en deux phases a été prévu. Les dispositions générales sont ainsi entrées en vigueur au 1er août 2014, tandis que les dispositions plus complexes entreront en vigueur au 1er février 2015. Passage en revue des nouvelles mesures.

Remplacement du chauffage et CECB

Si la grande majorité des nouveaux articles de la loi révisée porte sur les nouvelles constructions, certains concernent également les bâtiments déjà existants. Il en va ainsi du remplacement d'une chaudière par une nouvelle installation alimentée au gaz ou au mazout. Le propriétaire devra mener un audit énergétique du bâtiment sous la forme du Certificat énergétique cantonal du bâtiment (CECB), une sorte d'étiquette énergétique similaire à celle que l'on trouve déjà sur de nombreux appareils électriques. Selon le résultat du certificat, une analyse plus détaillée des possibilités d'assainissement devra être effectuée. Cette analyse ne sera toutefois liée à aucune obligation d'assainir.

En cas de vente: CECB obligatoire

Une autre modification légale touche la vente des bâtiments d'habitation: le propriétaire devra dorénavant procéder à ses frais à une «certification énergétique», toujours sous la forme du CECB, afin de pouvoir renseigner de manière claire et transparente l'acheteur potentiel sur l'efficacité énergétique de son bâtiment. Toutefois, si la loi révisée introduit le principe du CECB obligatoire en cas de vente, sa mise en œuvre n'est pas immédiate. Le Conseil d'Etat peut en effet accorder un délai maximum de 5 ans après l'entrée en vigueur du règlement d'application de la nouvelle loi pour imposer l'établissement du certificat.

Production de chaleur et isolation

S'agissant du chauffage, la loi révisée précise que les besoins en chaleur des bâtiments neufs chauffés au mazout ne pourront pas dépasser 60 % des besoins de chaleur admissibles, le reste étant compensé par une isolation plus performante que la moyenne ou un apport en énergies renouvelables. Cette part sera maintenue à 80 % pour les nouveaux bâtiments chauffés au gaz, comme c'est déjà le cas aujourd'hui. Quant aux chauffages électriques, leur renouvellement ou leur montage reste interdit, tout comme leur installation dans les nouvelles constructions.

Energie renouvelable et nouvelles constructions

C'est clairement dans le domaine des nouvelles constructions, et pas uniquement les bâtiments d'habitations, que les nouvelles dispositions de la loi révisée apportent les modifications les plus importantes. En matière de production d'énergie, au moins 20 % des besoins normalisés en électricité-ménage du bâtiment (selon les standards de la SIA) devront ainsi être couverts par des énergies renouvelables produites directement sur le site. Le texte maintient également l'obligation de produire au moins 30 % des besoins en eau chaude sanitaire avec une énergie renouvelable.

Energie renouvelable et patrimoine

L'intégration de capteurs solaires et d'éléments d'isolation thermique sur des bâtiments protégés ou proches de sites sensibles sera désormais facilitée. La loi révisée instaure la *Commission consultative pour la promotion et l'intégration de l'énergie solaire et de l'efficacité énergétique*. Cet organe, qui joue un rôle de conseil, se tiendra à disposition des communes lorsqu'une pesée d'intérêts devra être conduite pour la délivrance d'un permis de construire. Son avis sera par ailleurs obligatoirement sollicité avant le refus, par une commune, d'une installation solaire ou d'un assainissement énergétique. Parmi les sept membres, désignés par le Conseil d'Etat, qui composeront cette commission, les communes disposeront de deux représentants.

Règlement d'application: entrée en vigueur en deux phases

De façon à faciliter son application par les communes et les professionnels, une entrée en vigueur en deux temps du règlement a été prévue. Les dispositions générales sont ainsi en vigueur depuis 1er août de cette année, tandis que les dispositions plus complexes entreront en vigueur au 1er février 2015. Compte tenu des délais en matière de police des constructions, et pour faciliter l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions, la version complète révisée du règlement, en vigueur au 1er février 2015, est d'ores et déjà disponible sur le portail énergie de l'Etat de Vaud: **www.vd.ch/loi-energie**

Un appui aux communes

L'application de la nouvelle loi et de son règlement nécessite bien évidemment un appui aux communes. Des séances d'information portant sur le règlement sont ainsi prévues dans le courant de l'automne et elles feront l'objet d'une communication ultérieure à l'attention des autorités communales. La Direction de l'énergie (DGE-DIREN) se tient par ailleurs à leur disposition et elle éclaircira volontiers les interrogations qui pourraient se faire jour lorsqu'il s'agira de s'approprier et d'appliquer ces deux textes ■

Renseignements complémentaires:

www.vd.ch/energie
www.vd.ch/loi-energie

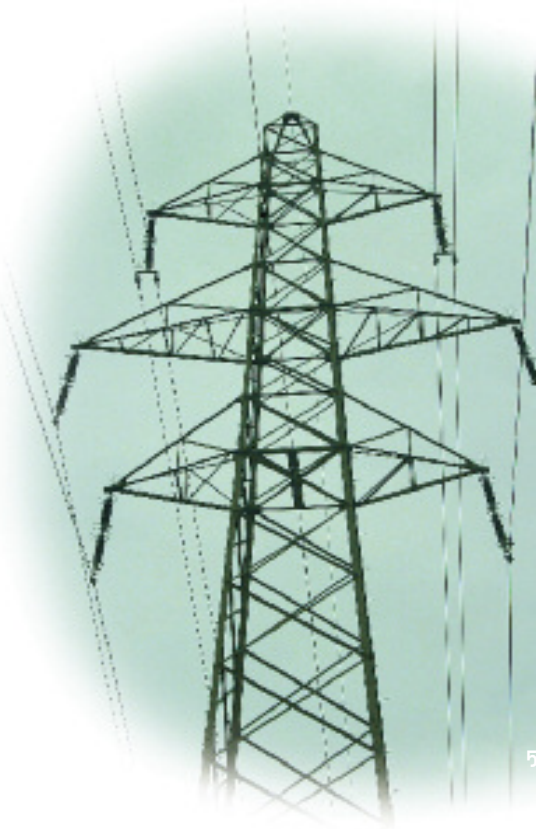

Journal Point-Commun-e: le 50e rugissant!

Chers lecteurs, c'est avec fierté que Point-Commune aborde la sortie de son 50e numéro. A l'occasion de sa préparation, le comité de rédaction s'est rendu à Uvrier en Valais le 10 juin dernier pour tenir sa séance au vert.

Fruit d'une étroite collaboration entre l'UCV et les associations des employés communaux, Point-Commune est l'exemple même de la mise en exergue de ces différentes synergies qui s'unissent et fédèrent, au service des collectivités, chacun de ces éléments étant nécessaires au bon fonctionnement des communes. C'est donc avec gratitude qu'à l'occasion de ce 50e numéro, nous adressons un merci particulier aux communes pour leur soutien indéfectible, mais également à tous nos lecteurs, rédacteurs, réguliers ou occasionnels, pour leur intérêt et précieuse collaboration à notre journal, sans oublier notre graphiste et photographe M. Jean-Marc Gallarotti, les Presses Centrales à Renens et M. Claude Froelicher de la Régie publicitaire des IRL, tous partenaires indispensables à la parution de chaque numéro.

Pour terminer, je vous propose une phrase d'Ernest Hemingway: «La grande chose, c'est de durer, de faire son travail, de voir, d'entendre, d'apprendre et de comprendre; et écrire lorsque l'on sait quelque chose, et non avant; ni trop longtemps après. Laissez faire ceux qui veulent sauver le monde si vous, vous pouvez arriver à le voir clairement et dans son ensemble. Alors chaque détail que vous exprimerez représentera le tout, si vous l'avez exprimé en vérité. La chose à faire, c'est de travailler et d'apprendre à exprimer.» ■

Mort dans l'après-midi (1932)

Photo ci-contre: Après une petite marche, c'est au domaine Varone que le comité a terminé sa journée, dans une ancienne guérite de vigne suspendue entre ciel et vignoble, transformée en espace de dégustation sensorielle. De gauche à droite: Charles Wernuss, AVIATCO, Jean-Marc Moreillon, ACVBC, Pascal Pittet, ACPMV, Nathalie Greiner, UCV, Valérie Moreno, UCV, Brigitte Dind, UCV, Pierre-Alain Borloz, AVSM.

Manquent Mmes Florence Nedrotti AVDCH et Jacqueline Menétrey, AVDAAS (de gauche à droite en médaillon).

TEXTE: NATHALIE GREINER-MEYLAN
RÉDACTION POINT COMMUN-E
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL UCV

SAMEDI 24 MAI, EN MUSIQUE ET AVEC LE SOLEIL

AG et Journée des Communes vaudoises à Montreux

Photo ci-dessus, de gauche à droite:
Mme Claude Petit, Présidente de l'AVDCH,
M. Jean-François Niklaus, Président de l'ACVBC
et M. Jean-Marc Moreillon, boursier
de la commune d'Aigle

C'est dans un cadre idyllique, entre lac et montagnes, vignobles et palmiers que la Ville de Montreux nous accueillait cette année pour la 104e assemblée générale des délégués de notre association. C'est dans le désormais mondialement connu 2m2c (Montreux Music and Convention Centre) que les autorités montreusiennes ont reçu les communes du canton pour la traditionnelle journée des communes vaudoises, pendant que l'assemblée se déroulait dans le Miles Davis Hall.

Le programme concocté pour les accompagnants comptait quelque 21 visites diverses et variées telles que le siège de Nestlé à Vevey, le Fairmont Montreux Palace, la Clinique La Prairie à Clarens ou encore les cuisines industrielles Ginox. Au Miles Davis Hall, où se déroulaient les débats de notre assemblée, la présence exceptionnelle du Professeur René Prêtre, orateur en fin d'assemblée, faisait battre les cœurs des édiles du canton!

C'est avec 242 communes présentes, (sur les 288 que compte notre association) représentant 320 délégués (sur 402 possibles) que Madame Claudine Wyssa, Présidente de l'UCV ouvre l'assemblée en ne manquant pas de rappeler avec humour que nous nous trouvons cette année dans la cité de l'Impératrice Sissi, de Freddy Mercury et de... Laurent Wehrli! Elle relève également faisant allusion à la conférence Genève II sur la Syrie, qu'il est intéressant de constater que malgré la présence de conseillers d'état, conseillers nationaux, préfets, chefs de service, représentants d'organismes partenaires des communes et quelque 400

TEXTE: NATHALIE GREINER-MEYLAN
RÉDACTION POINT COMMUN-E
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL UCV
PHOTOS: JEAN-MARC GALLAROTTI

élus, nul besoin de barbelés, gardes du corps ou autre protection aérienne: le Vaudois fait dans la simplicité et la modestie!

L'ordre du jour est approuvé sans modification et la présidente évoque les dossiers qui mobilisent le comité tels que le parascolaire, impact de la fiscalité des entreprises sur les communes et la péréquation. Par ailleurs, d'autres sujets d'actualité se profilent: les constructions scolaires-forfait pour les dérogations aux aires de recrutement, défiscalisation des indemnités des Exécutifs communaux, marchés publics et procédure de gré à gré concurrentielle.

Avant d'aborder ces sujets plus dans le détail, la présidente cite une phrase de Milton Friedmann, l'un des économistes les plus influents du XXe siècle: *«Une des plus grandes erreurs est de juger la politique sur ses intentions et non sur ses résultats»*. Et de préciser que la conclusion est identique si *politique* est remplacée par *association*. Le comité estime qu'une attitude responsable et respectueuse de l'institution communale, comme de chacune des communes, est de se soucier de l'ensemble des collectivités et non uniquement d'une partie d'entre elles. Cette voie est la seule qui fait sens et qui est de surcroît conforme aux statuts de notre association impliquant la défense de l'intérêt général des communes. Plutôt que des intentions irréalistes non suivies d'effets, le Comité vise l'efficacité pragmatique et des résultats palpables pour les communes.

Ceci étant dit, les sujets évoqués plus haut sont abordés plus en détail. Vous les trouverez in extenso dans le procès-verbal qui se trouve sur notre site internet **www.ucv.ch**

Photos ci-dessus, de haut en bas:
M. Laurent Wehrli, syndic de Montreux et Président du Grand conseil vaudois pendant son discours de bienvenue.

Mmes Florence Sigrist, Préfet Riviera-Pays d'Enhaut, Elisabeth Ruey-Ray, Conseillère municipale à Nyon et Christine Chevalley, syndique de Veytaux

M. Philippe Guillemin, syndic de Lonay, lors de son intervention

AG et Journée des Communes vaudoises à Montreux

Photos du haut: Le garage du Centre des Congrès transformé en méga cantine pour l'occasion

Photos du haut à droite: La chanteuse Fanny Leeb, fille du célèbre humoriste Michel Leeb pendant son tour de chant

Photos ci-dessus:
Mme Claudine Wyssa, Présidente de l'UCV
M. le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard

Les temps forts et les phrases du jour

Claudine Wyssa, Présidente de l'UCV, Syndique de Bussigny

«Maintenir l'équilibre au sein de la diversité est un défi qui demande beaucoup de vigilance et d'engagement. On est loin de la facilité où, pour rassurer, il suffit de dire ce que certains voudraient entendre. Si cette voie avait porté ses fruits dans les négociations, cela se saurait. Au contraire, cette posture n'a apporté aucun résultat palpable pour les communes.»

«... dès lors, comment être efficace pour défendre, non juste une association de communes, mais les communes dans leur ensemble et leurs citoyens? Quelle vision de la réalité des communes, l'UCV a-t-elle? Assembler est la clé de voute de l'édifice communal. Le diviser, c'est la fragiliser. Convaincu que les communes sont par essence diverses, le comité s'emploie à préserver cette diversité inhérente aux collectivités. Car défendre une seule catégorie de communes, c'est porter atteinte à l'ensemble. Par ricochet, le groupe soutenu en pâtira aussi».

«Certes, le résultat n'est souvent pas celui espéré au départ, mais les négociations, comme la politique, sont l'art du possible. Le verre peut être alors vide ou plein selon la vision que l'on veut donner de l'UCV. Il faut admettre avec modestie qu'une certaine frustration est inévitable, car elle est une réalité inhérente à toute négociation. Que ceux qui refusent cette réalité et prétendent pouvoir mieux faire, commencent par en apporter la preuve concrète. Qu'ont-ils apporté à ce jour?» ■

Pierre-Yves Maillard, Président du Conseil d'Etat vaudois

«En me levant ce matin, je me suis dit, tiens…il fait grand beau! La météo avait pourtant annoncé de la pluie… L'an passé aussi d'ailleurs, à Montricher, il faisait beau et on entendait ça et là déjà des commentaires prédisant que probablement, l'an prochain, il ferait mauvais car cela faisait trop longtemps qu'il faisait beau! Toute ressemblance de ces considérations météorologiques inaugurales sur la relativité des pronostics météo avec celles des prévisions budgétaires serait évidemment une pure coïncidence! Il faut retenir de ces quelques considérations que la prévision est un art difficile et que les Vaudois l'exercent avec beaucoup de prudence! Je suis convaincu que nous aurons

tous en sortant de la salle conçu la même appréhension pour l'assemblée de l'an prochain à Avenches, celle qui veut que probablement après l'Hymne vaudois, le Syndic Troillet nous fera chanter l'Hymne d'Avenches! Ce qui ne saurait se faire sans quelques difficultés... Mais peut-être qu'il nous montrera l'exemple!

En parlant de la mise en œuvre du programme de législature et de leurs différents projets qui appelle aux compromis entre l'Etat et les communes: «Ce travail de constitution d'un compromis en partant parfois d'un avis fortement polarisé, est véritablement la bonne marche à suivre. C'est dans ce sens que nous avons voulu orienter cette législature et je crois que l'application de ce principe porte ses fruits. Nous sommes heureux d'avoir pu montrer concrètement, par l'exemple au Conseil d'Etat que nous tenions à une vie démocratique communale, à une vraie vivacité de la compétence communale, à ne pas faire des communes de simples subdivisions administratives, mais vraiment de garder du sens à la démocratie locale, parce que ne croyons pas à la concentration de tous les pouvoirs à l'État, soit à l'administration, ce qui n'est pas souhaitable, car il faut vraiment un contrôle démocratique proche des réalités pour que notre canton progresse.»

«En conclusion, Mesdames et Messieurs, le travail sérieux que nous faisons ensemble porte ses fruits. Nous avons l'immense chance de pouvoir aborder les défis du futur avec des marges de manœuvre il ne faut pas les brader, mais véritablement les soigner et ainsi permettre de conduire cette évolution avec une vraie vision démocratique et politique…De la même manière, nous souhaitons que chaque fois que vous estimerez que le canton applique une politique publique absurde, contraire au bon sens, ce qui peut arriver parfois lorsque nos administrations se voient contraintes d'appliquer des législations de manière parfois un peu rigoriste, il y a lieu que le contact entre les élus au niveau communal et au niveau cantonal permette d'apporter cette touche de bon sens pour que la vie démocratique soit bien tolérée, bien vécue par la population.» ■

Prof. René Prêtre,
chef de la chirurgie cardiaque au CHUV

«Le rêve américain…en Suisse»

«Il n'y a pas une carrière qui peut se faire sans rencontres qui vous permettent d'avancer, des maîtres comme on les appelle…»

«Le rêve américain c'est Henry Ford, Kennedy…Rocky Balboa! L'Amérique reste un paradis sur terre où tout est possible pour qui veut travailler, a des idées, du talent…» Mon Amérique à moi c'est 1988, 89, 90…j'ai donc vécu 2 présidents, Reagan et ensuite Bush père et 2 maires de la ville de New York, Ed Koch qui terminait un mandat de 11 ans, démocrate, remplacé ensuite par David Dinkins, le 1er maire noir qui ne fera que 4 ans. En 1988, New York battait tous les records de criminalité: le crack (cocaïne fumable) envahit les États-Unis particulièrement la côte Est et on dénombre quelque 1842 assassinats pour la seule année 1988 (Killing Crack record). Le taux de chômage est élevé, 9%, il y a énormément de sans-abris, le réseau social pas très développé et l'accès à la santé limité.

Pour un jeune chirurgien qui vient de démarrer, les urgences du Bellevue Hospital étaient une mine d'or car tous les cas de figure sont représentés... et très souvent des blessures à l'arme blanche ou par balle... vous apprenez donc à être rapide et avoir une bonne technique, mais également une bonne stratégie, car quand plusieurs organes saignent en même temps il faut être capable de faire le pompier dans tous les endroits pour être bon...

«La Suisse, un pays stable, paisible avec un accès aux études pour tous...»

Troisième enfant d'une fratrie de 7, au départ nous sommes bernois... mais on s'est battus pour être jurassiens! Chez nous à la ferme, chacun devait donner un coup de main après l'école et le weekend…très jeune j'ai conduit le tracteur de mon père, un Hürlimann... nous on l'appelait Hürlipanne! Qu'est-ce qu'on a passé comme temps à le démonter et le remonter... on trouvait même parfois des pièces en plus! Mais qu'est-ce que ça vous fait travailler les mains! Sur les 7, un de mes frères a repris la ferme, mais tous les autres sont allés à l'université ou dans les écoles supérieures... Par exemple aux Etats-Unis, une année de médecine coûtait à mes collègues environ 12'000 dollars... il faut compter au minimum quelque 72'000 dollars de frais sans certitude de réussite... beaucoup de mes collègues étaient donc déjà très endettés avant même de commencer à travailler...

Moi, je suis devenu mon Henri Ford... et en 2009 en devenant Suisse de l'année, je suis devenu Rocky Balboa en quelque sorte! Mon moteur c'est le travail... et le rêve américain il est toujours possible aux Etats-Unis mais il reste très difficile dans certains pays... mais c'est chez nous qu'on a le plus de chance de le réaliser! ■

Photos du haut:
M. le Professeur René Prêtre lors de sa conférence
Mme la Présidente Claudine Wyssa s'adressant aux 1'800 participants de cette belle journée

Ci-dessus:
Tout le monde est reparti avec le traditionnel cadeau

JOURNÉE DES COMMUNES VAUDOISES

AG et Journée des Communes vaudoises à Montreux

Daniel Troillet,
Syndic d'Avenches, Député:

Quel plaisir d'être reçu à Montreux, ancien relai romain entre le Grand-St-Bernard et notre capitale Aventicum ! C'est une excellente préparation pour nous rendre visite à l'occasion de nos 2000 ans l'an prochain. Beaucoup de choses rapprochent nos 2 villes: Montreux a son casino et nous on a au moins déjà une place du Casino!

Montreux a son 2m2c et nous avons 1 M... à la Migros!

Montreux a son bord de lac et ses russophones (M. Troillet parle alors le Schwyzerdütsch!)... et en plus, ils savent presque tous nager!

Ndlr: Après une présentation vidéo d'Avenches dans laquelle l'assemblée a pu découvrir son hymne, la rédaction vous propose d'en découvrir le refrain ci-dessous afin d'être prêt à l'entonner l'année prochaine! ■

HYMNE D'AVENTICUM

Au cœur de la Broye
Couverte de brume
Les ruines ont traversé
Des siècles d'histoire
Héritage des temps passés.

Trésor impérial
Vestiges mystérieux
Racontent la vie
Helvète et romaine
Héritage des temps passés

Aventicum cité romaine
Ton âme repose sous ma terre
Aventicum en capitale
Avé Aventicum

Des temples aux richesses
Enfouis sous les sols
Les dieux enterrés
Une autre ville est née
Avenches et son passé

L'arène des jeux
L'arène des combats
L'arène des esclaves
L'arène des stars
Avenches, c'est ma fierté

Aventicum cité romaine
Ton âme repose sous ma terre
Aventicum en capitale
Avé Aventicum

Ci-dessus:
Mme Claudine Wyssa, Présidente de l'UCV en compagnie du Professeur René Prêtre

LE CANTON VOUS ÉPAULERAIT
POUR «SES» ROUTES EN TRAVERSÉE

Mais tout reste à faire pour établir votre Patrimoine Routier

Comme le signale M. Ernest Bucher, président de l'AVIATCO dans votre journal PV n°48, le canton vous suggère (décembre 2013) de lui demander une subvention pour les RC en traversée dans votre commune. Dernièrement l'OFROU rendait (enfin) public un petit logiciel dénommé EMSG qui vous permet de "gérer un peu" votre Patrimoine Routier, tout en participant à l'établissement de statistiques communales helvétiques. Les techniciens routiers, auteurs de cet article, se proposent de mettre tout ça ensemble. Une sorte de …«Patrimoine Routier pour les Nuls». Mais soyez rassuré, les auteurs sont également parmi les Nuls.

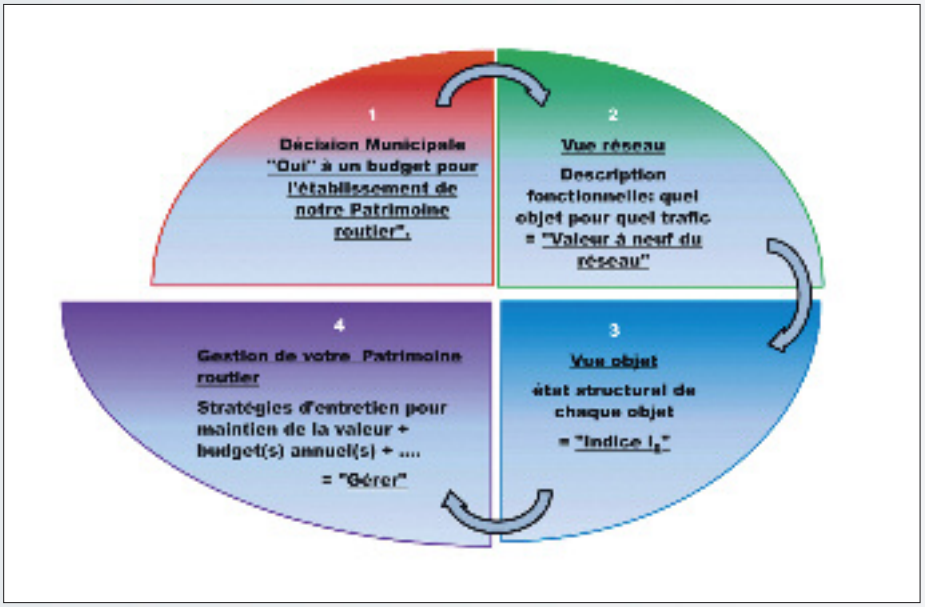

Figure 1: Les étapes d'établissement de votre Patrimoine routier

L'Offre du Canton

Vous connaissez mieux que nous les démarches à faire, elles figurent sur le document «Note technique sur le calcul du taux de subvention des travaux sur les routes cantonales en traversée de localité» [1]. Avec un taux qui peut s'élever au plus à 50% des travaux concernés. Mais, ces routes «cantonales» en traversée ne représentent de loin pas la part la plus importante de votre Patrimoine Routier!

L'offre de l'OFROU

C'est au travers d'un petit utilitaire numérique (EMSG), tout récemment disponible, que chaque commune suisse peut d'une part exploiter ses données routières, pour autant que ces dernières soient établies de manière «orientées normes VSS» et, d'autre part, participer et profiter de données statistiques d'autres communes suisses, de manière «anonyme». Cette opportunité est évoquée en fin d'article (sous EMSG).

GÉRALD CUENNET
INGÉNIEUR CIVIL EPFL / GC EXPERT LAUSANNE

FRANCK MEYLAN
TECHNICIEN GÉNIE CIVIL / ITERLINEAS LAUSANNE

Le Patrimoine routier pour les «Nuls»? Non, mais si ça peut vous encourager...

• Préambule

Les fils rouges techniques sont là, connus, à votre disposition. Quatre normes de la VSS: la première SN 640'040 [2] qui propose une typologie fonctionnelle des routes, puis la SN 640'981 [3] qui elle décrit le concept adopté pour la Gestion de l'entretien dans les agglomérations, une troisième SN 640'986 [4] qui détaille la précédente et, la dernière, SN 640'925 [5] qui définit exactement la façon de relever l'état de vos routes. On peut y rajouter le document de référence de l'ensemble du concept [6] publié par votre Association faîtière ACS. Il faut également rappeler que le concept adapté et décrit dans cet article est l'œuvre d'un de vos collègues, M. Bürgi, ingénieur municipal de la ville de Lucerne.

La démarche décrite ci-après est représentée sur la figure 1.

1. La décision Municipale

Pour initialiser cette affaire il faut le vouloir, le décider et l'assumer. C'est une décision politique à prendre. Ce qu'on peut vous dire: prévoir un temps passé de l'ordre de *1 à 2,5 jour x homme / par km de route*. Et ce n'est pas le même homme qui peut tout faire.

2. La Vue Réseau

Il s'agit simplement de la description fonctionnelle de votre réseau. Chaque objet est à mettre dans sa catégorie de trafic [4], avec les informations géométriques correspondantes, y compris quelques renseignements supplémentaires (type de revêtement, présence ou non de trottoirs,...). Il est fortement conseillé de décrire tous les éléments dont vous avez la responsabilité de l'entretien, connexes à ces voies de circulation, par exemple: - sentier piétons, desserte forestière, mur de soutènement, OA (pont, PI,...) -. Qui peut faire ce travail? Votre Service Technique, si vous en avez un d'assez consistant, ou alors certain professionnel, ou enfin en partenariat avec eux. Un exemple fictif est développé ci-après et orienté «voies de circulation».

Premier résultat immédiat: un inventaire détaillé avec une valeur de renouvellement à neuf de cet ensemble, par exemple environ CHF 9,4 Mio pour 11km de voies de circulation. Vous avez tout loisir de mettre vos valeurs locales (unitaires) en lieu et place de celles suggérées dans la norme de référence [4].

Deuxième résultat immédiat: l'ordre de grandeur (au moins 1,5% de la valeur à neuf correspondante) du «budget route» à prévoir annuellement pour maîtriser ce réseau, donc environ CHF 150'000, pour l'exemple traité. De plus, des informations basiques telles que longueur, largeur, surface revêtue, type de revêtement,... sont également à disposition. Le tableau 1 et la figure 2 illustrent concrètement les résultats obtenus pour l'exemple fictif précité.

L'analyse du réseau fictif représenté fait état d'une longueur revêtue de 11'050 m, avec une valeur de renouvellement à neuf de CHF. 9'392'500, soit env. CHF 250.-/m2,...

Objet - Route	Catégorie	Revêtement		Longueur [m']	Surface [m²]	Valeur de remplacement	
		Enrobé	Béton			Unitaire [chf/m²]	Total [chf]
cantonale hors traversée (à charge du Canton)	(II)	X	---	(1'500)	---	---	---
cantonale en traversée	II	X	---	2'000	11'000	300	3'300'000.-
collectrice	I	X	---	2'000	9'000	200	1'800'000.-
desserte	I	X	---	2'000	8'000	250	2'000'000.-
desserte agricole	I	X	---	2'000	5'000	225	1'125'000.-
desserte agricole	I	---	X	3'000	5'000	200	1'000'000.-
arrêt Bus	II	X	---	50	150	450	67'500.-
parc	I	X	---	---	400	250	100'000.-
TOTAL "route"	---	(9'000)	(3'000)	11'050	38'550	---	9'392'500.-
élément connexe (par exemple)							
mur de soutènement	---	---	X	500	---	250	125'000.-
sentier piétons non revêtu	---	---	---	3'000	3'000	80	240'000.-

Tableau 1: Vue Réseau/Exemple - valeurs caractéristiques - état 2014

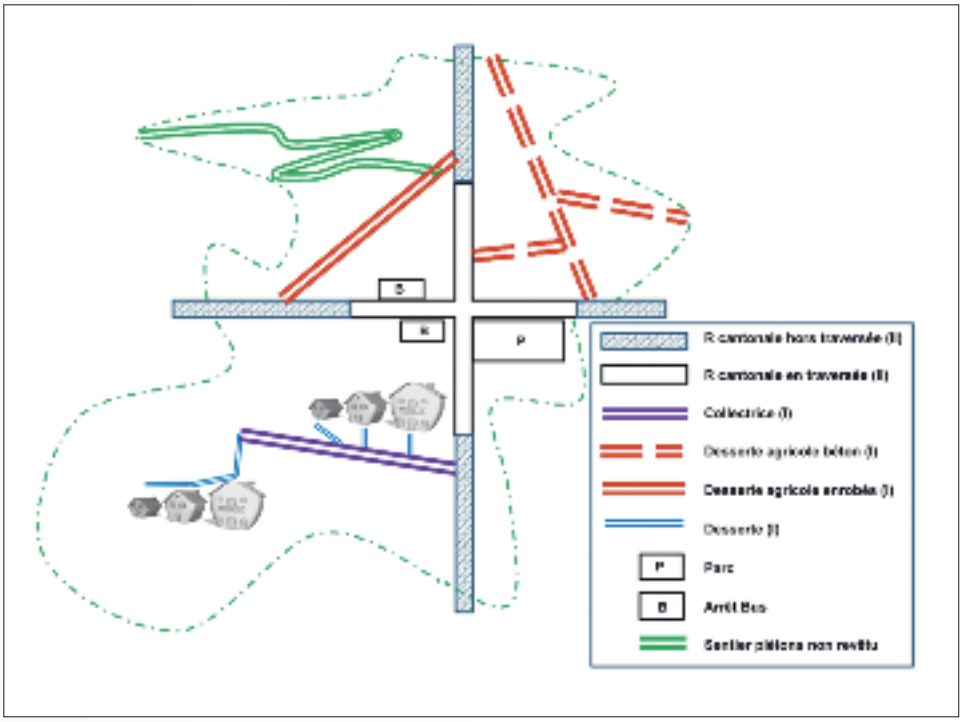

Figure 2: Vue Réseau/Exemple - représentation schématique - état 2014

LE CANTON VOUS ÉPAULERAIT
POUR «SES» ROUTES EN TRAVERSÉE

Mais tout reste à faire pour établir votre Patrimoine Routier

3. La Vue Objet

Chaque élément (objet) de l'inventaire «Vue Réseau» est inspecté et ses dégradations déterminées selon un code précis décrit dans la norme correspondante [5] pour les objets «route». Chaque objet se trouve flanqué d'une note comprise entre 0 et 5. La note «zéro» pour un objet en parfait état (zéro dégradations) et la note «cinq» pour un mauvais, proche de la fin de parcours. Ce travail de notation est très fastidieux. Il peut être fait «à la main» (à pied) ou de manière plus confortable avec un véhicule adapté. Qui peut faire ce travail? Comme pour la vue Réseau précédente, votre Service Technique, si vous en avez un de très consistant cette fois, ou alors faites appel à quelques professionnels avertis, ou enfin en partenariat.

Résultat attendu: une note I_0 pour chaque objet examiné, soit la connaissance de l'état structural de votre réseau. Les figures 3, 4 et le tableau 2 illustrent le cas de l'exemple fictif décrit précédemment.

Objet - Route	Catégorie	Revêtement		Longueur [m']	Surface [m²]	Indicateur Qualitatif I_0
		Enrobé	Béton			
cantonale hors traversée (à charge du Canton)	(II)	X	---	(1'500)	---	---
cantonale en traversée	II	X	---	2'000	11'000	1,5
collectrice	I	X	---	2'000	9'000	2,5
desserte	I	X	---	2'000	8'000	0,9
desserte agricole	I	X	---	2'000	5'000	1,9
desserte agricole	I	---	X	3'000	5'000	1,4
arrêt Bus	II	X	---	50	150	4,8
parc	I	X	---	---	400	3,7
TOTAL "route"	---	(9'000)	(3'000)	11'050	38'550	1,7

Tableau 2: Vue Objet/Exemple: valeurs caractéristiques - état 2014

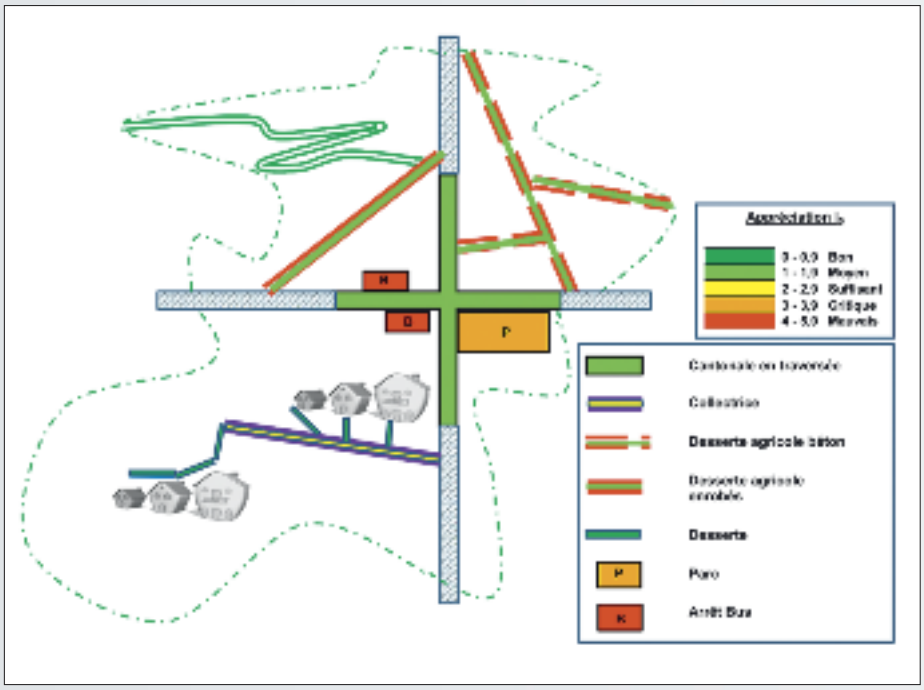

Figure 3: Vue Objet/Exemple: représentation schématique - Indicateur I_0 - Etat 2014

Chaque objet peut être représenté schématiquement (figure 3) selon l'une des 5 catégories de l'échelle des valeurs I_0. Les résultats peuvent également s'exprimer en fonction des surfaces respectives des catégories (figure 4).

Dans l'exemple fictif décrit, une majorité (51%) de surface revêtue est dans la catégorie «bon», suivie de 11% dans la catégorie «moyen». Le 1/3 de la surface (35%) de la catégorie intermédiaire «suffisant» représente les zones à «surveiller». Enfin les arrêts de bus et le parc font état de valeurs des catégories inférieures respectivement «critique» et «mauvais». Ces dernières sont à examiner attentivement. La valeur moyenne de l'indicateur I_0 s'établit à 1,7, soit dans la catégorie «moyen». Pour votre information: le canton a fait cet exercice en 2010 (Etude ROC 2020) et obtenu *une valeur moyenne de l'indicateur de 2,6* (catégorie «suffisant») pour ses 1'410 km de routes.

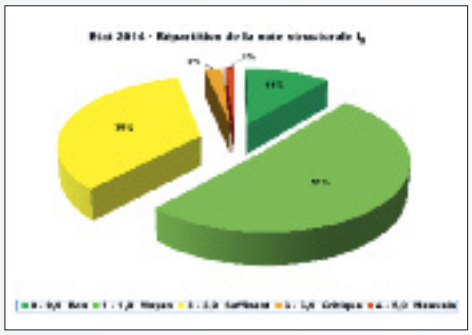

Figure 4: Vue Objet/Exemple: Indicateur I_O selon les surfaces respectives - état 2014

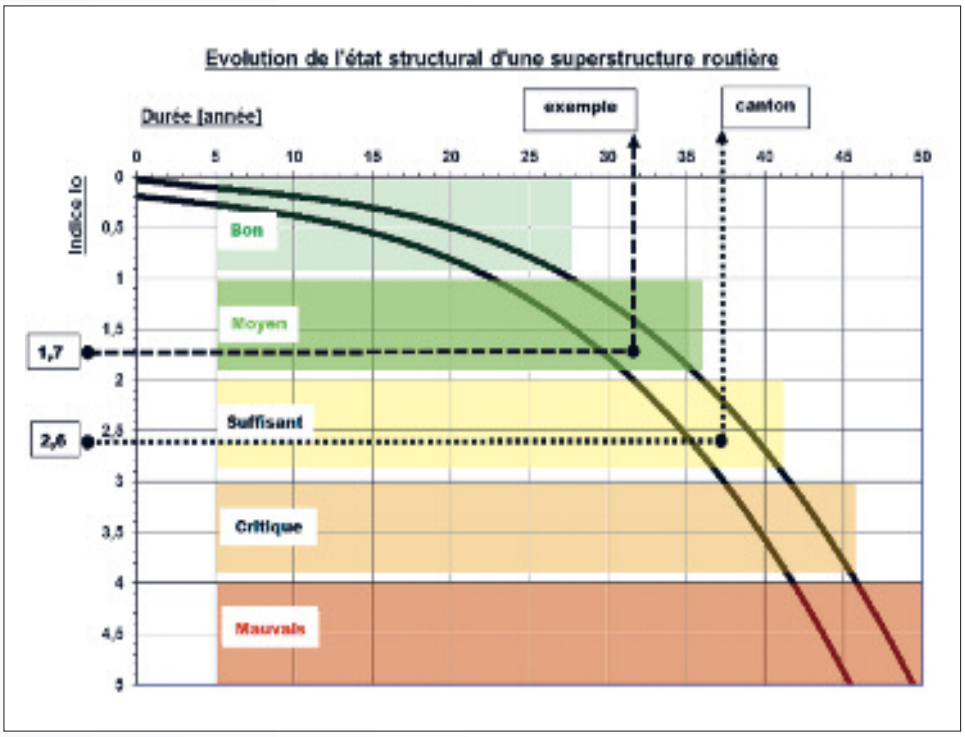

Figure 5: Indicateur I_O - Evolution dans le temps

4. Votre Patrimoine routier

Après les deux étapes précédentes vous avez le pack standard nécessaire et suffisant pour piloter votre Patrimoine Routier. Ni plus ni moins. Tout est disponible sous forme «numérique» (valeurs, plans).

Quelques compléments d'informations

Pour gérer toutes ces données récoltées, il est utile de faire quelques «hypothèses» de travail et/ou d'action, par exemple concernant l'indicateur I_O et les méthodes de réfections possibles.

L'indicateur IO et la durée de vie d'une superstructure routière

Derrière cet indicateur «global I_O», il y a certaines hypothèses admises pour agir ± radicalement selon la valeur de ce dernier. On admet généralement que la durée de vie d'une superstructure routière est de l'ordre de 45 à 50 ans. Non compris le remplacement de la couche de roulement, bien sûr. Et l'on sait que pendant plus de la moitié de sa durée de vie, une route se dégrade relativement «peu». La figure 5 fait état de cette évolution dans le temps. C'est donc pendant le dernier tiers que tout se dégrade rapidement. Cela doit encourager les gestionnaires à agir au bon moment, en bonne connaissance de cause.

Si l'Exemple développé, avec une valeur de 1,7 est encore dans la zone «moyenne», le cas des routes cantonales avec 2,6 en 2010, dans la zone «suffisant», nécessite de commencer à penser à des travaux de réfection. Ce que le Canton a initié dès 2011.

LE CANTON VOUS ÉPAULERAIT
POUR «SES» ROUTES EN TRAVERSÉE

Mais tout reste à faire pour établir votre Patrimoine Routier

Solution de réfection: laquelle - à quel moment - à quel prix - pour combien de temps

Le tableau 3, ci-dessous suggère quelques pistes.

		Mesure de Remise en état Opportunité / Effet				
Intervention degré d'urgence	Catégorie de dégradations	Colmatage et/ou pontage de fissures et/ou rabotage et/ou reflachage ornière et/ou réparations "trous"	Enduit Superficiel à froid ou à chaud	Renouvellement de la couche de roulement	Renouvellement de la couche de roulement avec renforcement partiel	Reconstruction de toute la superstructure
1	Surface glissante		++	+		
2	Dégradation structurelle				+	++
3	Déformation du revêtement			++	+/-	
3	Fissure	++	+	+		
3	Perte de matériaux	+/-	+	+		
4	Réparation (fouille)	+/-	+ / -	+		

Coût [chf./...]	5 - 15 /m'	10 - 20 /m²	30 - 80 /m²	100-200 /m²	150-400 /m²
Durée de vie [an]	> 1	> 3	> 5	> 10	> 20

Tableau 3: Mesures de réfection - Opportunité / Effet / Coût

Le tableau 3 rappelle d'une part les «dégradations» répertoriées au nombre de 5, selon la norme précitée [5] et, d'autre part, les possibilités connues de remise en état. Certaines de ces mesures de remise en état sont mieux adaptées que d'autres «contre» certains types de dégradation. Le degré d'urgence d'intervention (la glissance d'abord) est directement lié au «danger» que représentent ces dégradations pour les utilisateurs d'abord, puis pour la structure ensuite. Un ordre de grandeur de prix unitaire est rappelé, ainsi que la durée de vie de ces mesures de réfection.

Pour vos routes cantonales en traversée

Nous vous suggérons de poser la question au Canton: ce dernier a-t-il ausculté vos routes en traversée en 2010? Si oui, l'indicateur I0, ou similaire, est à votre disposition à priori. Si non, ce travail reste à faire par vous et le présent article peut vous donner envie de faire l'entier de votre Patrimoine Routier, et non pas les seules routes cantonales en traversée: d'une pierre deux coups.

Au sujet de l'éditorial du président de l'AVIATCO paru dans le numéro PV/48, assurez-vous au moins que le voyer concerné connaît la démarche Patrimoine Routier aussi bien que vous après la lecture de cet article! De plus la méthode classique préconisée (portance, carottages,...), pour ces traversées, ne coûte pas forcément moins cher que l'établissement de l'entier de votre Patrimoine Routier!

Vous voulez avoir tout ça sur votre SIG-SIT!

Aujourd'hui toutes les données-informations sont disponibles sur un support numérique, donc «transférables» sans problème sur votre SIT-SIG. Il s'agit surtout d'une bonification graphique de données alphanumériques, donc celles établies pour ce Patrimoine Routier.

Vous voulez tout de suite des solutions de réfection optimales!

Oui, pour les plus prétentieux numériquement, il existe quelques outils logiques («PMS» Pavement Management System) qui permettent de prédire l'avenir du couple - budget routes / état des routes- selon diverses hypothèses. Par exemple: avec 100'000.- annuel, pendant 3 ans, quelles réfections (et où) procureront le meilleur état pour mon réseau? Ou encore: quel montant annuel de réfections à prévoir pour maintenir l'état actuel de mon réseau? Et encore: quel montant annuel faut-il pendant les 5 prochaines années pour améliorer sensiblement l'état de mon réseau? Etc... Tout ça est n'est possible que si vous avez: totalement défini votre réseau, donc votre Patrimoine routier, et également paramétré tous les indicateurs. C'est un travail de Titan. D'ailleurs le prix est également Titan, c'est normal. Pour ceux qui en ont les moyens, après avoir réalisé l'étude complète «Patrimoine Routier»: oui. C'est en effet la cerise sur le gâteau.

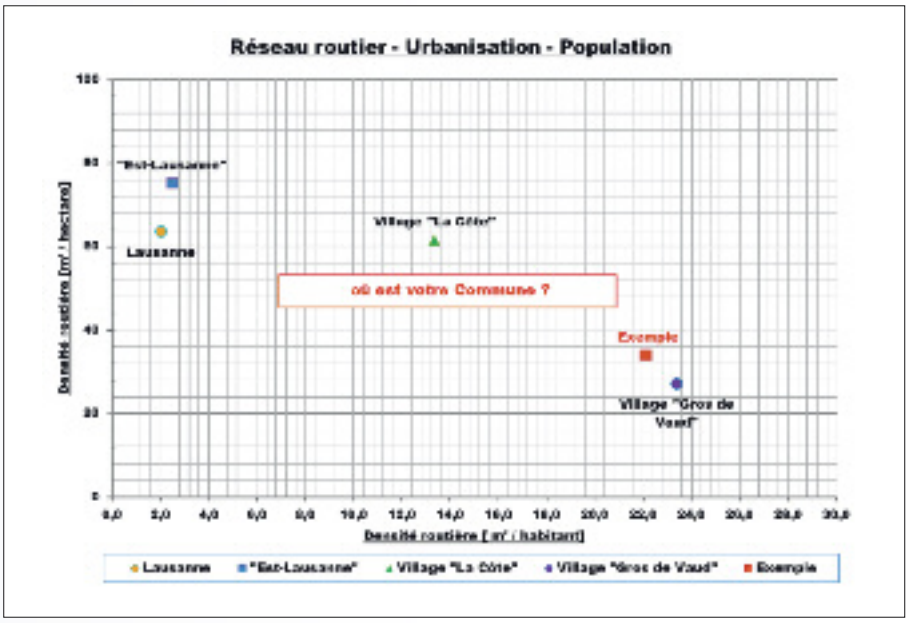

Figure 6: représentation «commune-habitant-route»

L'affaire «EMSG»

C'est un peu contrainte et forcée par la méga-étude MISTRA [7] que l'OFROU propose aux Communes suisses l'application dénommée EMSG. Actuellement en phase «pilote», l'OFROU recherche des communes suisses intéressées à participer à la mise au point de cet outil logique. Ce dernier reprend intégralement la démarche Patrimoine Routier exposée, à savoir la méthode «normée» préconisée en Suisse pour les Communes. L'intérêt réside surtout dans la possibilité d'avoir accès à des informations équivalentes à celles d'autres Communes suisses qui y participent, en tout anonymat (garanti). Le point noir réside peut-être dans le fait que l'OFROU demande aux participants de s'engager pour 3 ans à hauteur de chf. 800.- par année? Mais si l'on oublie ceci, vous y trouverez des informations qui permettent de vous situer par rapport aux autres. Par exemple en ce qui concerne la «densification» routière (figure 6)? L'Exemple traité dans l'article, avec 11'050 m de routes, est représenté pour 500 habitants sur 3,25 ha.

Conclusion

Vous ne voulez pas attendre, comme pour votre PGEE, de faire ce travail «sur ordonnance fédérale» + vous avez des routes + l'envie de vous en occuper = Faites cet exercice «Patrimoine Routier». Rappelez-vous cependant que vous n'êtes pas obligés de tout faire en une fois.

Pour une petite commune (moins de 15 km de voirie) ça ne coute pas plus cher qu'une petite voiture! Puis, après, personne ne vous empêche de rêver à un SIT-SIG et/ou à un PMS. Le dessert après le plat principal en quelque sorte ■

Bibliographie

[1] «Note technique sur le calcul du taux de subvention des travaux sur les routes cantonales en traversée de localité», SR-ER Décembre 2013,
[2] SN 640'040 - «Projet, bases: types de route», VSS 1994,
[3] SN 640'986 - «Gestion dans les villes et les communes», VSS 2006,
[4] SN 640'981 - «Gestion de l'entretien dans les agglomérations», VSS 2009,
[5] SN 640'925 - «Gestion de l'entretien des chaussées (GEC): relevé d'état et appréciation en valeur d'indice», VSS 2003,
[6] «Guide à l'intention des politiques et des praticiens», Association des Communes Suisses, 2007,
[7] «MISTRA», Route et Trafic 12/2013, VSS.

Le coaching: une mode ou un besoin?

TEXTE: CHRISTIAN SINNER
COACH ET CONSEILLER RH
CHRISTIAN.SINNER@BLUEWIN.CH

Une grande motivation m'incite à mobiliser votre attention sur le coaching. En effet, je suis en train de terminer une formation pour intervenir comme coach, en étant aux dernières lignes d'un mémoire qui vient parachever ce travail de réflexion et d'apprentissage.

Le coaching dans le monde du travail: une activité de professionnels

J'aime beaucoup la définition que donne François Delivré du coaching (polytechnicien, psychologue, consultant en relations humaines et organisations, coach cofondateur en 2003 d'une école de coaching): «C'est une série d'entretiens individuels entre vous-même et un tiers extérieur dont c'est le métier (le coach). Ces entretiens ont pour but de vous aider à atteindre vos objectifs et à réussir votre vie personnelle ou professionnelle en trouvant vous-même vos propres solutions.»[1] Pour distinguer le coaching du conseil, il donne une seconde définition: «Le coaching est l'art d'aider une personne à trouver ses propres solutions.»[2] L'auteur précise que celle-ci correspond à sa pratique professionnelle.

Le coaching n'est pas une psychothérapie et un bon coach verra rapidement quelles sont les limites à ne pas franchir. Il s'ancre profondément dans l'univers professionnel du coaché, en visant à ce que celui-ci améliore ses compétences et performances, voire son comportement et ses aptitudes relationnelles. Mais le client n'est pas seulement un cadre ou un collaborateur d'une organisation, c'est une personne qui vit et interagit dans plusieurs milieux (famille, société, amis, associations, etc.); il a reçu une éducation, a développé des valeurs propres, construit des filtres et des croyances personnelles. Le travail de coaching peut donc toucher également la vie personnelle, relationnelle, sociale, morale, voire spirituelle; le coaching peut devenir un «espace de construction de sens», le sens que le client voudra bien faire émerger avec l'aide de son coach.

Quelles que soient la richesse et la profondeur de la personnalité du coach, celui-ci est un professionnel qui s'est formé au coaching et à la maîtrise d'un certain nombre de techniques, d'outils, de concepts, qui dispose d'une solide expérience dans le monde du travail et en pratique de la relation d'aide (dans le champ thérapeutique ou celui des sciences humaines), qui a lui-même entrepris un travail thérapeutique ou de développement personnel, qui affiche une éthique et déontologie solides[3]. De plus, il s'engage également à suivre une supervision de sa pratique et à poursuivre le développement de sa culture générale du métier de coach.

Une réponse à des besoins et à une demande

On le voit, nous sommes assez loin d'une activité de conseil ou d'une vision angélique de la relation d'aide que tous, à un moment ou à un autre de notre vie, nous avons expérimentée en mettant à l'épreuve nos compétences relationnelles et notre savoir-être. Le monde de l'entreprise, comme de l'administration, a profondément évolué ces dernières décennies; comme la société où l'homme devient de plus en plus un individu fondamentalement égocentrique. Le management a introduit la gestion par objectifs et les procédures d'évaluation, le développement de la motivation individuelle au service d'une productivité accrue. Avec la perte de repères et de valeurs communautaires (confessionnels, familiaux, politiques), le travail occupe une position de plus en plus centrale dans la vie, à en devenir un axe essentiel de son identité.

Les crises personnelles, la pression que l'on se met, la charge de travail conduisant au surmenage voire au burn-out, sont des situations dans lesquelles un coaching peut s'avérer très fécond. Un collaborateur en perte de vitesse ou en déficit de telle ou telle compétence peut aussi se voir proposer un coaching. Un cadre peut travailler avec un coach afin de permettre l'émergence d'un leadership plus mobilisateur. Cela peut aussi être l'occasion, pour un dirigeant, d'échapper à la solitude du décideur! Comme nous le précisent Pierre Angel et Patrick Amar, «De façon pratique, la demande de coaching vient de la rencontre avec un problème d'ordre technique, personnel, relationnel qui bénéficierait de l'éclairage de la relation à deux. En allant plus loin, la demande de coaching est fondamentalement une recherche d'une plus grande cohérence et de sens dans son action.»[4] ■

1 Le métier de coach, 3e édition – Editions Eyrolles, Paris 2013 – François Delivré – p. 2
2 Ibid. p. 28
3 Je me suis également inspiré du livre «Le coaching» de Pierre Angel et Patrick Amar – Presses Universitaires de France, Paris 2005, collection Que sais-je?
4 Ibid. p. 14

La maison individuelle entre démographie et aménagement du territoire

Le rêve de la maison individuelle avec jardin est, la plupart du temps, réalisé en vue d'y vivre avec des enfants. La phase familiale a une durée limitée, alors que l'espérance de vie augmente. Beaucoup d'habitations initialement destinées à la vie de famille sont donc, après le départ des enfants, encore longtemps occupées par les parents seuls.

Fin 2012, la Suisse comptait 962'015 maisons individuelles. En se basant sur les chiffres du Recensement fédéral de la population 2000, on peut extrapoler que près de la moitié de ces maisons – soit 480'000 habitations – ne comptent plus qu'un ou deux occupants. La grande majorité – soit 80 pour cent – des personnes qui habitent seules ou à deux dans une maison individuelle sont âgées de plus de 50 ans; 40 pour cent sont âgées de plus de 65 ans[1].

Quartiers qui vieillissent avec leurs habitants

En général, les propriétaires de maisons individuelles n'ont pas tenu compte de leur vieillissement lors du choix du terrain, de l'implantation ou de l'organisation de la maison. La solution pourrait-elle être de déménager dans un logement plus petit et mieux adapté? L'évolution démographique est aujourd'hui plus dynamique que le marché de la construction de logements[2]. Cela est encore plus vrai pour les logements accessibles et abordables pour personnes âgées[3]. En plus, ce type de logement est construit prioritairement dans les grands et moyens centres et pas dans les communes périurbaines, là où se trouvent pourtant la plupart des maisons individuelles[4]. En conséquence, quitter la maison unifamiliale pour un logement plus adéquat implique le plus souvent de changer radicalement de contexte et d'environnement. Or, nombre de personnes âgées – et tout particulièrement les propriétaires de maisons individuelles, qui ont fait le choix de «vivre à la campagne» – tiennent à rester dans leur environnement familier, à maintenir leur réseau social de proximité et ne sont pas forcément prêtes à quitter leur voisinage et leur commune sans y être contraintes.

Réserves inexploitées: sous-occupation des maisons individuelles et réserves à bâtir internes

Dans les décennies à venir, le vieillissement des propriétaires actuels ainsi que l'augmentation de l'espérance de vie devraient encore accentuer la sous-occupation des maisons individuelles (avant leur éventuel retour sur le marché immobilier). L'offre de maisons individuelles à vendre pourrait alors – du fait de l'évolution démographique et des styles de vie – largement dépasser la demande. Pour éviter demain la dévalorisation, voire les friches de quartiers de maisons individuelles, il faut susciter aujourd'hui l'intérêt des propriétaires en devenir pour le tissu bâti existant et son potentiel des réserves à valoriser.

Les réserves sont, pour une partie, liées à la sous-occupation des maisons unifamiliales. La sous-utilisation du potentiel à bâtir lors de la construction initiale de la maison représente l'autre partie de ces réserves. En conséquence, les surfaces sous-occupées et les réserves internes à bâtir représentent, pour les particuliers comme pour les communes, une opportunité à saisir, un capital à valoriser.

Stratégie de valorisation: densification douce

Une stratégie de valorisation consiste à transformer bâtiment et jardin de manière à ce qu'ils puissent accueillir non seulement un, mais deux habitations, dont une au moins soit adaptée aux besoins d'habitants vieillissants. La création d'un logement supplémentaire dans le tissu bâti de maisons individuelles demande du doigté afin de préserver les qualités intrinsèques à ce mode d'habitation, mais également pour garantir un développement structuré et harmonieux des quartiers existants.

Les avantages de la densification douce des quartiers de maisons individuelles sont nombreux, tant sur le plan social, économique et écologique ■

Exemple:

Subdivision horizontale, annexe et surélévation pour l'aménagement de deux habitations superposées

(Architecte: Dietrich Untertrifaller)

Source:
Mariette Beyeler. 2014. *MétamorpHouse. Transformer sa maison au fil de la vie*. Lausanne: PPUR.

www.metamorphouse.info

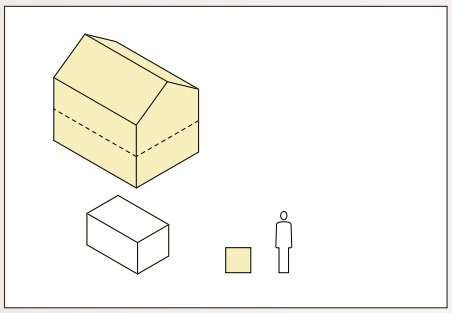

1. Avant
La propriétaire âgée habite seule une maison et un jardin dont l'entretien devient trop lourd.

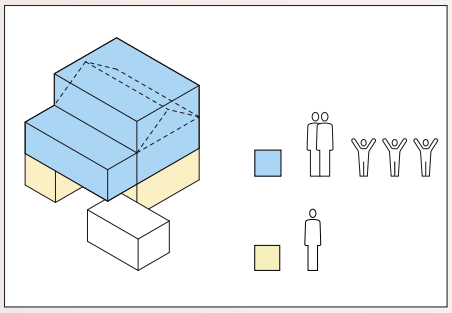

2. Après
La subdivision et la surélévation permettent l'aménagement d'une habitation généreuse pour un ménage supplémentaire.

1

TEXTE ET DESSINS: MARIETTE BEYELER
ARCHITECTE DR. SC EPFL

PHOTOGRAPHIES: RALPH FEINER

2

1. Subdivision horizontale, annexe et surélévation pour deux habitations superposées
2. Chaque logement dispose de sa propre entrée, séparée l'une de l'autre par une paroi coulissante.
3. La surélévation bénéficie de son propre espace extérieur.

1 Calcul d'après Hornung, Daniel. 2014. «Jusqu'à quand les maisons individuelles resteront-elles des maisons familiales?» In Métamorp*house*. Transformer sa maison au fil de la vie, Mariette Beyeler, Lausanne: PPUR.

2 Van Wezemael, Joris E. et Rose Gilroy. 2007. «The Significance of Demographic Change in the Swiss Approach to Private Rented Housing. A Potential for Ageing in Place?» Housing Studies 22 (4): 597 614.

3 Heye, Corinna et Sara Landolt. 2011. Ältere Menschen in der Wohnwirtschaft aus Sicht von Liegenschaftsverwaltungen. Zurich: Zürcher Frauenzentrale und Age Stiftung.

4 Rappel, Ingrid et Andreas Bröhl. 2013. «Wohneigentum und Demografie. Zu wenig altersgerechte Wohnungen in Landgemeinden» In *Immobilien aktuell*, Office de la statistique du Canton de Zurich et Banque Cantonale Zurichoise, Zurich.

3

OFFICE FÉDÉRAL DE TOPOGRAPHIE

Les StoryMaps, pour raconter des histoires avec des géodonnées

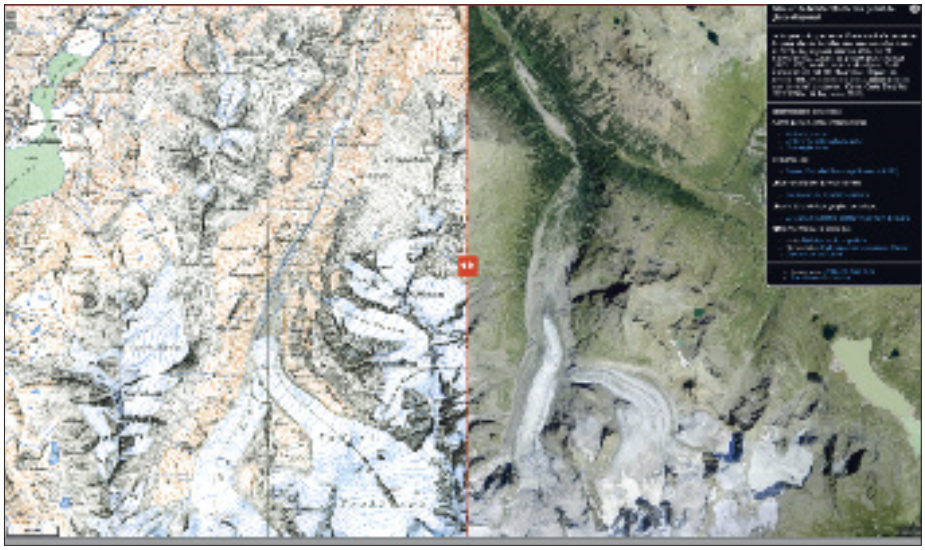

Un exemple de StoryMaps illustrant la disparition du glacier de Morteratsch, l'utilisateur peut déplacer la flèche centrale et il visionne la carte sur la gauche et la vue aérienne sur la droite.

geo.admin.ch est la plateforme de géoinformation de la Confédération suisse. Gérée par l'administration fédérale, elle permet à tout un chacun d'accéder à des informations géographiques, à des données et à des services proposés par la Confédération. Préparées sous une forme inédite, celle de StoryMaps, les géodonnées s'adressent à un public très large. Il peut ainsi s'agir d'élèves d'établissements scolaires ou de parfaits novices simplement intéressés par un sujet donné. Les StoryMaps sont considérées comme une forme innovante de transmission du savoir. Elles établissent des liens entre la connaissance et sa signification concrète, présentent le tout visuellement et permettent aux personnes qui les consultent de jouer elles-mêmes un rôle actif, ce qui facilite non seulement l'apprentissage, mais profite également à la mémorisation du savoir acquis.

Le géoportail regroupe des informations, des données et des services géolocalisés de l'administration fédérale et les rend accessibles au public, entre autres via le visualiseur de cartes map.geo.admin.ch. Le géoportail fédéral est exploité par l'Office fédéral de topographie swisstopo pour le compte de l'organe de coordination de la géoinformation au niveau fédéral et concrétise certaines parties de la loi sur la géoinformation (LGeo). Plus de 330 jeux de géodonnées spécialisés peuvent actuellement y être consultés.

Et si l'on songe que 60 à 80 pour cent de toutes les décisions prises au niveau politique et économique se fondent sur une référence spatiale[1], il devient vite évident que les géodonnées constituent une base essentielle en matière de planification ou d'aménagement, d'adoption de mesures de tous ordres ou de prise de décisions. Il est dès lors important qu'un nombre aussi élevé que possible de citoyennes et de citoyens disposent de géocompétences suffisantes pour pouvoir établir les liens adéquats dans l'espace et que cette aptitude ne soit pas réservée aux seuls spécialistes de la question. Il est tout aussi important qu'un maximum de citoyennes et de citoyens sachent lire et interpréter une carte et acquièrent un bon niveau de compréhension des interactions existant entre les hommes et l'environnement dans lequel ils évoluent. Parvenir à mettre en place des moyens attrayants par lesquels de telles compétences peuvent être transmises aux utilisatrices et aux utilisateurs constitue donc un réel défi et nous entendons le relever en nous appuyant sur la démarche qui va être exposée dans la suite.

Plus le volume de données et d'informations produites est élevé, plus il devient difficile de s'y retrouver, tout particulièrement pour des non-spécialistes. David Oesch, chef du projet geo.admin.ch au sein de l'Office fédéral de topographie swisstopo, constate «que bien des utilisateurs finaux ne savent même plus ce que cette imposante masse de données peut leur apporter. Ils peinent à distinguer ce qui est pertinent de ce qui l'est moins, à telle enseigne qu'ils succombent à la ‹paralysie de la sélection› et finissent par capituler.» Un changement de paradigme est donc nécessaire et il faut que l'utilisateur parvienne à créer des liens avec d'autres données ainsi qu'avec les connaissances dont il dispose déjà. Et le meilleur moyen d'atteindre cet objectif, c'est tout bonnement de présenter les données de telle façon qu'une histoire puisse s'en déduire, une histoire que l'utilisateur puisse interpréter simplement, par le fait que c'est quasiment lui qui se la raconte. Ou, si l'on formule les choses autrement: il tire un savoir de ce qu'il voit. Il s'agit donc de créer un lien entre un savoir et sa signification concrète, de mettre des informations pertinentes en avant et des relations en évidence.

Acquérir puis développer des géocompétences, maîtriser les références spatiales

Les StoryMaps combinent une forme de journalisme fondée sur des données et ce que l'on appelle le Storytelling (ou mise en récit) pour proposer des cartes interactives et intelligentes sur Internet concernant des thèmes précis, par exemple dans le domaine de la géoinformation. La base sur laquelle elles s'appuient est le géoportail de la Confédération, geo.admin.ch.

Le domaine COSIG de l'Office fédéral de topographie swisstopo s'est lancé dans la création de telles StoryMaps en 2012. Pour les produire, différents jeux de géodonnées des offices fédéraux ont été combinés les uns aux autres en couches superposées. C'est notamment le cas de cartes historiques et de cartes actuelles qui, ensemble, permettent de visualiser le développement d'un territoire ou d'un lieu donné au fil du temps. Diverses possibilités sont proposées aux personnes consultant les cartes générées, de sorte qu'elles peuvent cliquer sur des informations supplémentaires et accomplir des actions qui leur permettent d'accéder à des images plus détaillées. Elles ne se contentent donc pas d'être de simples consommatrices d'informations, mais endossent elles-mêmes un rôle actif, en choisissant ce qu'elles veulent voir ou savoir en complément. A titre d'exemple, on citera ici le «SwissGuesser», pour lequel la position géographique d'éléments du paysage doit être estimée. Il peut s'agir d'objets liés à des biens culturels, de funiculaires ou de photos aériennes historiques et constituent autant de variantes possibles de ce «jeu géographique». Les Storymaps poursuivent également

TEXTE: DANIELA BRANDT

COORDINATRICE DU PROJET DES GÉOPORTAILS
OFFICE FÉDÉRAL DE TOPOGRAPHIE SWISSTOPO

DANIELA.BRANDT@SWISSTOPO.CH

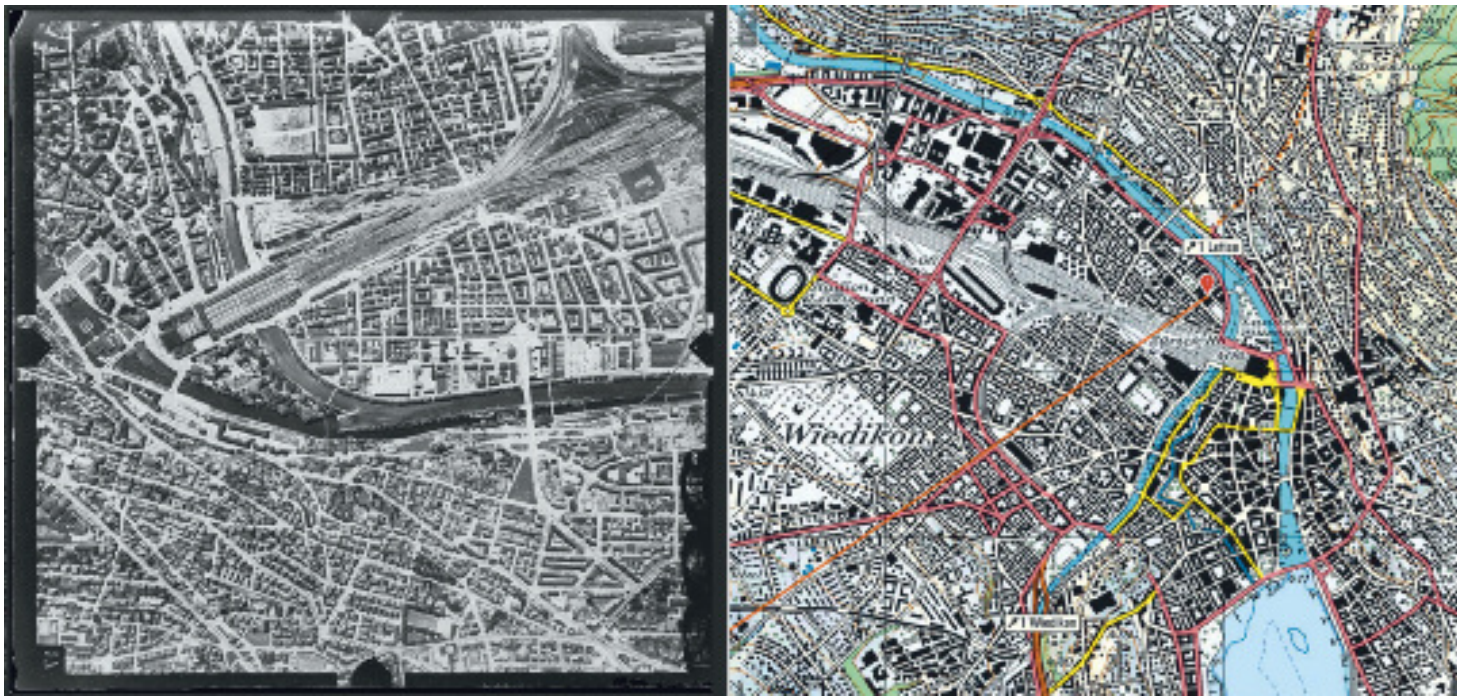

Figure1: SwissGuesser – Photos aériennes historiques de swisstopo (Centre ville de Zurich)

un autre but puisqu'elles visent à assurer la promotion d'applications spécialisées telles que les archives de photos aériennes (map.lubis.admin.ch et www.luftbildindex.ch) ou de jeux de géodonnées isolés tels que l'inventaire des biens culturels protégés sur le visualiseur de cartes de la Confédération map.geo.admin.ch.

Les géodonnées de la Confédération au service des établissements scolaires

C'est via la plateforme www.geo.admin.ch/edu que geo.admin.ch met les enseignants et leurs élèves, considérés globalement comme un groupe d'utilisateurs de géodonnées de l'administration fédérale, en contact avec les géodonnées. Du matériel didactique incluant des exercices est mis à leur disposition à cette fin. Concrètement, trois unités d'enseignement ont été conçues dans le cadre d'un projet pilote en cours, destiné au degré primaire.

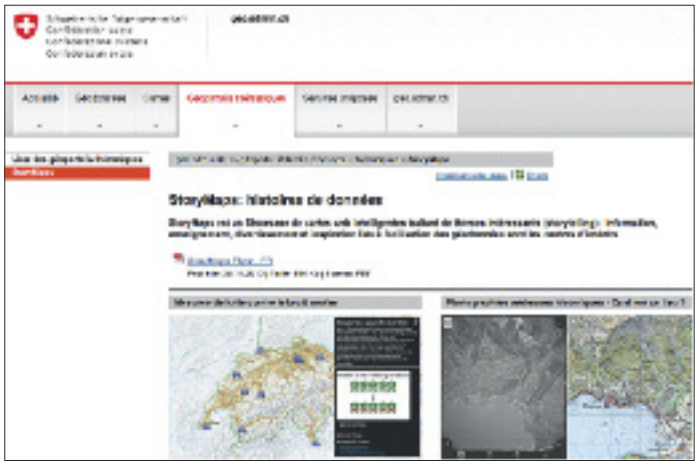

OFFICE FÉDÉRAL DE TOPOGRAPHIE SWISSTOPO

Les StoryMaps, pour raconter des histoires avec des géodonnées

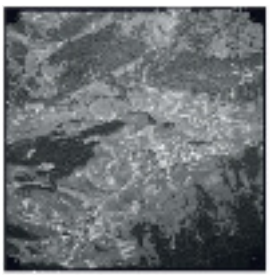

La première de ces unités vise à permettre aux élèves de se familiariser avec le visualiseur de cartes. Les exercices qui l'accompagnent donnent par exemple l'occasion aux enfants de rechercher des noms de localités aussi curieux que Wienacht (AR) ou Moskau (SH) ou de jouer à une version étendue d'un jeu géographique bien connu, celui qui consiste à trouver un maximum de villes, de pays et de fleuves commençant par une lettre donnée. La deuxième unité s'intéresse aux différences entre ville et campagne et traite du thème de l'agglomération en s'appuyant sur map.geo.admin.ch. La troisième unité se sert enfin de la chasse au trésor par GPS (ou géocaching) pour souligner tout l'intérêt que peut revêtir le visualiseur de cartes lorsqu'il est utilisé par des élèves aux connaissances avancées lors d'excursions. Ainsi, geo.admin.ch/edu fournit un accès didactique aux géoinformations, se présentant, pour le personnel enseignant, sous la forme d'une formation continue, d'ateliers de travail (Workshops) et d'une plateforme d'échange, et pour les élèves, sous la forme d'exercices et d'une mise en récit (Storytelling) au moyen de StoryMaps.

Dans ce contexte, les StoryMaps constituent donc une méthode intéressante pour les enseignants désireux d'initier leurs élèves aux cartes numériques et à la pensée spatiale, voire à divers jeux de géodonnées. L'expert des médias Andy Schär, consultant indépendant et chargé de cours (pédagogie) à la Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse FHNW, travaille dans les secteurs de la formation professionnelle et du conseil en organisation dans le domaine de la formation. Il considère les StoryMaps comme une solution résolument moderne pour transmettre un savoir, en particulier pour le transmettre à des élèves: «Les jeunes savent s'y retrouver sur Internet et les StoryMaps correspondent parfaitement à leurs habitudes en matière de recherche d'information.» Il en a la ferme conviction et ajoute: «Ils ont par ailleurs pleinement intégré le concept de ‹gamification› (ou ludification en français) qui consiste à jouer et à emmagasiner des connaissances pour se hisser d'un niveau de difficulté au suivant. Les élèves adhèrent à une telle démarche ludique qui les invite à résoudre des tâches qu'on leur assigne par le biais de StoryMaps. La plupart d'entre eux prennent d'ailleurs un plaisir évident à agir de la sorte.» Avec les StoryMaps, des sujets complexes peuvent être abordés dans un cadre ludique et englobés dans une structure narrative dont le but est de guider les jeunes utilisateurs à travers le thème traité. «Si la StoryMap a quelque chose de ludique en elle, ce n'est toutefois pas un jeu sur ordinateur», précise l'expert des médias. Et elle ne se substitue pas à un enseignant, bien au contraire: «Les enseignants doivent bien encadrer l'utilisation des StoryMaps. Il est en effet possible, mais aussi tentant, de parvenir au but visé en mettant des moyens simples en œuvre. Différentes solutions sont par ailleurs envisageables selon la perspective et les connaissances préalables des utilisateurs, si bien que l'un des défis principaux auxquels le personnel enseignant est confronté consiste à bien gérer la complexité inhérente à cette situation. Les enseignants doivent être prêts à accepter un questionnement très large et à laisser les élèves faire leurs propres expériences.»

Les StoryMaps, pour les établissements d'enseignement et pour tout le monde

En résumé, on peut estimer que les StoryMaps bénéficient d'un très gros potentiel – pas uniquement pour les écoles, mais aussi pour toutes celles et tous ceux qui souhaitent rendre des thématiques complexes accessibles au groupe d'utilisateurs visé et désirent lui transmettre un savoir sous une forme aisément compréhensible. Et si les StoryMaps se prêtent si bien à un tel objectif, c'est sans doute parce qu'elles ne se contentent pas de transmettre des informations, mais racontent également des histoires. Car, pour reprendre les termes du grand spécialiste du cerveau qu'est Manfred Spitzer: «Ce ne sont pas des faits et des données qui nous causent du tourment, mais bel et bien des sentiments, des histoires et avant tout nos semblables.» ■

Informations complémentaires:

StoryMaps de la Confédération:
http://storymaps. geo.admin.ch

Matériel pédagogique destiné aux établissements scolaires:
http://www.geo.admin.ch/edu

Visualiseur de cartes: map.geo.admin.ch

1 Coopers/Lybrand,1996, http://catalogue.nla.gov.au/Record/97620

ARTISTES VAUDOIS

Philippe Jaccottet

POÈTE ET ÉCRIVAIN

TEXTE: OLIVIER MEUWLY

DR EN DROIT ET ÈS LETTRES
HISTORIEN, ÉCRIVAIN ET JOURNALISTE

Le poète avec son épouse Anne-Marie Haesler, artiste peintre

Né à Moudon le 30 juin 1925, Philippe Jaccottet se sent très vite aspiré vers la littérature. Installé à Lausanne en 1933 avec sa famille, il compose ses premiers poèmes. Il a 16 ans lorsqu'il rencontre Gustave Roud. Rencontre décisive: sa voie est tracée, il n'en déviera pas.

Etudiant en lettres à l'Université de Lausanne, il écrit une pièce de théâtre puis fait paraître ses premiers poèmes, comme *Elegie*, en 1943. Ensuite c'est le départ à Paris, où l'éditeur vaudois Henry-Louis Mermod lui confie des traductions d'auteurs allemands, qui le fascinent: Thomas Mann, Rilke, Musil. Première consécration en 1953 lorsque Gallimard publie son recueil *L'Effraie*. Il rédige aussi des critiques pour la presse romande.

La même année, pour des raisons économiques, mais aussi pour s'éloigner du microcosme littéraire parisien, il s'installe avec son épouse à Grignan, dans la Drôme (photo ci-dessous), où il ne cessera d'écrire, de créer, de traduire. Il ne rompt cependant pas avec sa région d'origine, où il conserve de nombreux amis.

Poète du paysage reclus dans la contemplation, à l'abri des vicissitudes d'un monde qui ne l'intéresserait pas? José-Flore Tappy, qui a dirigé le volume publié dans La Pléiade, réfute une vision aussi restrictive de l'œuvre de Jaccottet.

Ni conservateur, ni révolutionnaire, le poète peut être tenté un temps par une forme de nihilisme, ne prôner pas un retour à la nature ou un quelconque non-engagement. Au lieu de se courber devant les idéologies, il préfère entretenir un dialogue constant avec le monde et la littérature. Il aime fouailler les contradictions de la langue, sous une double influence propre aux Romands et qui le nourrit: les cultures française et allemande, qu'il chérit tout autant.

Sa poésie, «propice aux défrichements complexes», se dévoile ainsi, aux yeux du chroniqueur et écrivain Christophe Gallaz, comme «rythmée par les mouvements les plus incertains qui façonnent l'être en profondeur, s'érigeant de la sorte en machine de guerre contre tous les autocrates en vigueur autour de nous».

Son travail de traducteur prend ainsi une nouvelle dimension: Jaccottet apparaît comme un homme du passage, à l'intersection de différents univers. Comme le suggère J.-F. Tappy dans Le Temps, il peut être comparé à un Claudio Magris «par cette indépendance d'esprit, cette identité de la frontière, où la marge crée un décalage fécond».

Largement reconnu par le public lettré, objet d'une septantaine de mémoires de licence et d'une vingtaine de thèses de doctorat, Prix Rambert en 1956, Philippe Jaccottet appartient désormais au cercle étroit de la quinzaine d'auteurs à avoir été publiés dans La Pléiade de leur vivant.

Sources: *Le Temps* du 15.2.2014, *L'Hebdo* du 13.2.2014, *Le Matin-Dimanche* du 16.2.2014, *24 Heures* du 20.2.2014.

L'œuvre poétique complète de Philippe Jaccottet est sortie en février 2014 dans La Pléiade, chez Gallimard (édition établie par José-Flore Tappy, avec Hervé Ferrage, Doris Jakubec et Jean-Marc Sourdillon; préface de Fabio Pusterla) ■

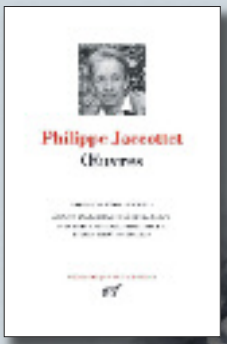

VENDREDI 9 MAI 2014

Assemblée générale de l'ACVBC à Vufflens-la-Ville

C'est par un temps nuageux que les quelques 200 boursiers, boursières et invités ont participé à la 69e assemblée générale ordinaire à la Grande salle de Vufflens-la-Ville.

Comme à l'accoutumée, l'assemblée a débuté par la présentation de la commune hôte, par Madame la Syndique Ingrid Rossel et du District du Gros-de-Vaud par Monsieur le Préfet Pascal Dessauges.

Ci-dessous: Un des nombreux slides humoristiques, agrémentant le rapport du président J.-F. Niklaus

Ci-dessus de haut en bas:
Mme Nathalie Trachsler de l'ASFICO
Trois charmantes boursières à l'heure de l'apéro

Ci-dessus, de gauche à droite: M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis, Mme Claudine Wyssa, Présidente de l'UCV, M. Jean-François Niklaus, Président de l'ACVBC, Mme Brigitte Dind, Secrétaire générale de l'UCV et M. Fabrice Weber, Directeur de l'ASFICO

TEXTE: JEAN-MARC MOREILLON
BOURSIER COMMUNE D'AIGLE
DÉLÉGUÉ AU JOURNAL POINT COMMUN-E

PHOTOS: JEAN-MARC GALLAROTTI

Ci-dessus, de gauche à droite et de haut en bas:
M. le préfet Pascal Dessauges; Mme Ingrid Rossel, Syndique de Vufflens-la-Ville; M. Michel Gruaz, Municipal et organisateur de la journée; Mme Dominique Deppen, membre du comité de l'ACVBC, M. Bernard Pouly, Responsable de la perception à l'ACI et M. Pierre-Olivier Rossier (Lavigny-Buchillon) jubilaire

Après le rapport du président, les admissions et les démissions, les comptes et le budget, ce sont les jubilaires qui ont été félicités pour leur 20 ans de sociétariat, à savoir : Mesdames Anne Bertusi Pache (Cugy), Gilberte Colliard (Groupement forestier Haute-Broye), Marceline Liechti (Curtilles et Bussy-sur-Moudon), Véronique Munier (Tartegnin), Arlette Sunier (Suchy et Chamblon), et Messieurs Serge Delessert (Ferlens) et Pierre-Olivier Rossier (Lavigny et Buchillon).

Au sein du comité, Mme Lilianne Trombert (Bursins et Givrins) succède à Mme Chantal Turin (Gilly) au poste de caissière. En effet, après un passage éclair au comité, Chantal a décidé de donner une nouvelle orientation à sa carrière en tant que Préfète du District de Nyon. Quant aux autres membres, ils poursuivent tous leur mandat.

Ensuite, les membres de l'assemblée ont agendé la date du 24 avril 2015. Date ô combien importante car elle marquera le 70e anniversaire de l'association. A cette occasion, nous serons accueillis par la commune de Rolle.

Comme chaque année, les présentations des différents invités étaient très attendues. Tout d'abord M. Bernard Pouly, responsable de la perception à l'ACI. Sa présentation portait sur l'opération du bouclement 2013, les frontaliers, l'impôt à la source et des précisions sur la fiscalité des conseillers communaux.

A son tour, M. Fabrice Weber, Directeur de l'ASFICO, s'est exprimé sur les négociations financières entre le Canton et les Communes (Facture sociale – AVASAD – Police – Routes et Péréquation). Il a également abordé le «gros chantier» qui attend toutes les boursières et boursiers soit MCH2 (Modèle comptable harmonisé 2).

Pour terminer, M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis, Chef du Département des finances et des relations extérieures, s'est exprimé sur la réforme de la fiscalité des entreprises (RIEIII), le système de contrôle interne (SCI), la notation de la dette cantonale et les dettes communales.

Les présentations de MM. Bernard Pouly, Fabrice Weber et Pascal Broulis sont disponibles sur le site de l'ACVBC (www.acvbc.ch).

L'apéritif a conclu cette matinée d'informations et les participants ont fait honneur au magnifique repas concocté par M. Daniel Schwab (de la société Chef chez vous) et sa brigade.

Après le repas, les personnes inscrites ont pu visiter la Centrale de distribution COOP à Aclens ■

Comité de l'ACVBC 2014

M. Jean-François Niklaus,
Epalinges: Président

M. Jean-Yves Thévoz,
St-Prex: Vice-président

M. Nicolas Rapin,
Moudon: secrétaire

Mme Lilianne Trombert,
Bursins et Givrins: caissière

Mme Dominique Depping,
St-Barthélémy: assurance-caution

M. Jean-Marc Moreillon,
Aigle: délégué au Journal Point Commun-e

Ci-dessus de haut en bas:
Mme Lilianne Trombert, nouvelle trésorière de l'ACVBC et Mme Chantal Turin trésorière sortante, fleurie pour son départ
La Centrale de distribution de la COOP à Aclens

VENDREDI 2 MAI 2014

Assemblée générale de l'AVIATCO à Bussigny

Une journée des plus agréable, mais instructive aussi pour les quelques 50 délégués présents.

L'AVIATCO compte aujourd'hui 91 membres dont 70 actifs et 21 membres passifs qui représentent 56 communes ou groupements de communes.

En ouverture de séance et avant de passer en revue les points de l'ordre jour, les participants et invités ont été reçus et salués par Monsieur Jean-Daniel Luthi, vice-syndic des lieux. Ce dernier, dans le cadre d'une présentation très imagée de sa commune, peuplée aujourd'hui de quelque 8300 âmes, s'est particulièrement plu à relever, que cette dernière, depuis le 1er mai, s'appelle officiellement Bussigny en lieu et place de «Bussigny-près-Lausanne».

Après l'adoption du procès-verbal de l'assemblée 2013, le Président Ernest Bucher, n'a pas manqué dans son rapport d'activité de revenir sur les éléments marquants de l'année écoulée et plus particulièrement sur le point fort de cette dernière, le 30e anniversaire de l'association. Lequel fût commémoré de la plus belle des manières. Que ce soit lors de la journée officielle, du 20 septembre au Musée Clin d'Ailes à Payerne (lieu de sa fondation) ou à l'occasion de la sortie des 4 et 5 octobre, à bord du train des Glaciers entre Coire et Zermatt, dont tous les participants, gardent encore, à n'en pas douter, le meilleur des souvenirs. *(Ndlr: voir notre reportage paru dans le journal Point Commu-e N° 47 hiver 2013).*

Enfin, il ne manqua pas de remercier ses collègues du comité pour leur travail, ainsi que tous les membres collaborant d'une manière ou d'une autre pour l'AVIATCO, de leur engagement.

Sur le plan des finances, le trésorier Christophe Leuenberger a présenté les comptes de l'exercice 2013, qui bouclent par une perte Fr. 2'297.20. Cumuler à cela les coûts spécifiques (budgétisés et provisionnés), liés aux manifestations du 30e anniversaire, cela amène à un déficit de Fr. 7'967.25. Le capital de l'association, se montant malgré tout à Fr. 17'898.10.

A l'issue des explications reçues, ces derniers ont été admis à l'unanimité.

Si trois nouveaux membres actifs, ont été admis, l'assemblée a essentiellement, rendu un hommage bien mérité, à M. Daniel Steinbach, qui quitte ses fonctions auprès de la commune de Villeneuve après 41 ans de bons et loyaux services. (Fait suffisamment rare pour être mis en avant à sa juste valeur).

Le comité se représentant dans son intégralité pour l'année à venir, a été reconduit dans ses fonctions par acclamation.

L'assemblée a encore entendu les rapports des divers délégués des groupes de travail en cours, tels que l'ASIT VD, qui nous fait savoir qu'il n'y a sur le canton que deux apprentis qui ont terminé leur formation de géomaticien, cette année. Ou encore concernant l'OVMP (au sujet des marchés publics), nous informant des dernières évolutions y relatives et enfin au sujet de la refonte du questionnaire général de la CAMAC ainsi que le projet stratégie (Horizon 2020).

Au terme de la partie officielle, MM. Laurent Balsiger (par ailleurs membre passif de l'AVIATCO) et Luis Marcos, de la Direction Générale de l'Environnement Direction de l'Energie, ont présenté les enjeux ainsi que les principales modifications liées à la révision de la loi sur l'Energie LVLEne.

Le comité de l'AVIATCO, avec de gauche à droite:
M. Carlos Castro (Grandson), membre et webmaster;
M. Christophe Leuenberger (Cossonay), trésorier;
M. Ernest Bucher (Payerne), Président;
M. Christophe Cotting (St-Prex), Vice-président
et M. David Ferrari (Corsier), Secrétaire

TEXTE: CHARLES WERNUSS

CHEF DE SECTEUR POLICE DES CONSTRUCTIONS, ECHALLENS
SERVICE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL (STI)
DÉLÉGUÉ DE L'AVIATCO À LA RÉDACTION DU POINT COMMUN-E

PHOTOS: JEAN-MARC GALLAROTTI

Photos de gauche à droite page 30:
M. Jean-Daniel Luthi, vice-syndic de Bussigny; M. Daniel Steinbach fêté pour ses 41 années au service de la commune de Villeneuve; L'assemblée vote le budget à l'unanimité;

Photos ci-contre à gauche:
L'impressionnante rotative du centre d'impression d'Edipresse
Un technicien présente une plaque offset et explique son utilisation

Photos ci-dessus. de gauche à droite:
Une nouvelle recrue pour l'Association avec l'arrivée de Mme Catherine Merz (Renens);
M. Laurent Balsinger, directeur de la DIREN (Direction de l'énergie);
Les longues guirlandes de journaux à la sortie de la rotative;

Ci-dessous:
Arrivée au Centre d'impression d'Edipresse de Bussigny

Ndlr: Au sujet de cette dernière, nous revenons plus largement sur les modifications de la loi et de son règlement d'application, par un article intitulé **«Coup de projecteur sur la révision de la loi vaudoise sur l'énergie».**

Après le traditionnel repas pris en commun, la journée se termina, pour ceux qui le souhaitaient, par la visite du centre d'impression Edipresse ■

Memento:
Vendredi 31 octobre 2014:
Journée technique 2014 à Corsier

VENDREDI 9 MAI 2014

Assemblée générale annuelle de l'aVDaas à Cossonay

Photo du haut: Le Théâtre du Pré aux Moines
Ci-dessus: Mme Josiane Michoud et M. Eric Burnet
Photo ci-contre: Le comité de l'AVDAAS au grand complet, y figurent également les membres sortants

Magnifiquement bien organisée par M. Jean-Michel Grandjean et ses collègues de l'ARASMAC (Association régionale de l'action sociale Morges, Aubonne, Cossonay), la 66e assemblée générale annuelle de l'aVDaas s'est déroulée le 9 mai au Théâtre du Pré aux Moines à Cossonay.

Après les salutations d'usage par le président Markus Pichler, c'est Madame Nicole Burdet, vice-syndic de Cossonay qui apportait le message des autorités et qui fit la présentation de sa commune et sa région. Bourg de 3'500 habitants, Cossonay se dit être une région à part entière avec les villages qui l'entoure, située entre la couronne lausannoise et le Pied du Jura, entre la Côte et le Gros-de-Vaud. Cette région se développe encore et la tâche des autorités est d'y apporter les infrastructures nécessaires au bien-être de sa population.

Madame Gisèle Burnet, présidente de l'ARASMAC exprima ensuite son plaisir d'assister à cette réunion et exprima aux collaboratrices et collaborateurs présents un message empreint de gratitude et de grande reconnaissance pour tout le travail, parfois méconnu, qui se fait dans les agences d'assurances sociales.

Dans les opérations statutaires, le président souhaita la bienvenue à 16 nouveaux membres (15 dames et 1 homme…), ce qui porte l'effectif à 113 membres actifs. De son rapport annuel, on relèvera l'important travail que demande toujours la formation initiale obligatoire dispensée depuis cette année par Mesdames Sonia Ferreira et Catherine Falquet. Il relève également le souci de finaliser un nouveau site internet. Il termine par rappeler les futurs enjeux qui attendent les agences dans les mois à venir. A savoir différents changements dont le but est d'améliorer le traitement des dossiers et la collaboration entre les différents acteurs de la politique sociale dans le canton.

Du changement au Comité

M. Eric Burnet entré au comité de l'aVDaas en 2007 a démissionné suite à un changement professionnel. Madame Josiane Michoud, entrée au comité en 1986 le quitte également à quelques mois de prendre sa retraite. Madame Michoud a vécu et participé intensivement à toute l'évolution de l'association et ses changements de noms (AVPACAS, AVAGAS et aVDaas). Avec 6 présidents, elle occupa les postes de secrétaire, de caissière et finalement de responsable du fichier des membres et de «déléguée» à l'organisation de l'assemblée générale. Un vibrant hommage avec quelques pointes d'humour lui fut rendu par M. Jean-Marc Cherix pour ces 28 années de dévouement et c'est sous un tonnerre d'applaudissements qu'elle reçut le titre de Membre d'honneur.

Pour pallier à ces départs, l'assemblée a nommé Mesdames Mélanie Robert, assistante administrative à l'agence de Lausanne et Coralie Mazou-Michoud, collaboratrice à l'agence de Nyon.

Pour terminer la partie administrative, Monsieur Mathieu Capcarrère parla à nouveau des changements qui devraient, à moyen et à plus long terme, modifier certaines tâches dans les agences. Ceci bien entendu sous réserve de décisions politiques qui restent encore à négocier.

TEXTE: ERIC ROCHAT
MEMBRE DU COMITÉ DE L'AVDAAS
LE SENTIER

A noter encore que l'assemblée générale 2015 se tiendra le vendredi 8 mai à Echallens et celle de 2016 dans la région Broye-Vully.

L'assemblée se termina par un premier intermède musical des «Petits chanteurs à la gueule de bois» venus tout droit de Neuchâtel.

La journée s'est poursuivie avec l'apéritif offert par la Commune de Cossonay puis le repas très apprécié aux saveurs libanaises, entrecoupé d'interventions musicales ■

Beaucoup de bonne humeur pendant un excellent repas aux saveurs libanaises et avec la musique de l'orchestre des «Petits chanteurs à la gueule de bois»

ASSOCIATION DES CHARGÉS EN COMMUNICATION DES COMMUNES ROMANDES

L'image au service des collectivités publiques

TEXTE: VÉRONIQUE CHAIGNAT
CHARGÉE DE COMMUNICATION POUR LA VILLE DE MORGES
VICE-PRÉSIDENTE DE L'A3C-R

L'importance de l'image est de plus en plus prépondérante dans la communication. Les médias sociaux et la numérisation des médias (journaux, magazines, radios…) ont changé la manière de donner l'information. Des lois ont été créées pour protéger la vie privée des individus et cadrer l'utilisation d'images pour éviter les abus.

Ce mode de communication ne cesse d'évoluer, il est donc primordial de connaître les dernières technologies et lois en la matière. Ainsi, pour sa 3e session de formation continue, l'A3C-R (association des chargés de communication des communes romandes) a organisé une après-midi de conférences sur le thème de l'image dans la communication. Plus de 22 participants – chargés de communication, responsables de communication pour des institutions publiques - sont venus à Aigle pour suivre ce séminaire.

Pour aborder cette thématique sous plusieurs angles, le séminaire s'est déroulé en trois parties distinctes:

- Le rôle et importance de l'image sur le web et dans les réseaux sociaux, la photo comme moyen de référencement, les nouvelles technologies et leur utilisation dans les sites internet des communes.
  Présenté par Jean-Marc Sandoz, ancien rédacteur en chef du site web de la Ville de Genève et Sylvain Froidevaux, Conseil en communication et en médias digitaux.
- Droit à l'image: principes et règles de base pour une utilisation juridiquement correcte des photos dans notre communication

  Présenté par Vanessa Chambour, avocate, spécialiste du droit à l'image.
- Atelier sur le choix des images et illustrations dans la presse écrite

  Animé par Sébastien Féval, photographe, responsable rubrique images de 24 Heures.

L'objectif était de donner des exemples et réponses concrètes aux participants qui utilisent régulièrement ces nouveaux moyens de communication sans toutefois en connaître toutes les subtilités. En effet, beaucoup d'informations circulent sur la manière de gérer un page Facebook, un compte Instagram et autres médias sociaux, mais les règles qui les régissent ne cessent d'être modifiées par les créateurs de ces outils de communication et les communes manquent parfois d'informations précises.

Parmi les nombreuses questions auxquelles les intervenants ont dû répondre, celles qui ont suscité le plus demandes le référencement des images sur Google et les outils de stockage les plus appropriés; les lois concernant la publication de photos faites lors de manifestations publiques ou internes à l'entreprise et plus spécifiquement si des enfants y figurent; quelles sont les règles à appliquer; de quelle manière la presse fait-elle ses choix, sur quels critères?

Face à ces interrogations, il est apparu qu'il est important que les communes et collectivités publiques centralisent leurs banques d'images pour avoir un référencement cohérent et être en règle avec la loi sur la protection des données ■

JOURNAL POINT-COMMUN-E
C'EST 50 NUMÉROS ET 50 COUVERTURES

Choisissez vos 3 couvertures préférées parmi cette sélection

Lors de ces 50 numéros qui ont couvert plus de 12 ans de la vie des communes vaudoises, tous les sujets, toutes les préoccupations, mais aussi tous les succès et activités de l'UCV et des différentes associations d'employés communaux ont été traités.

Les couvertures ont également leur importance puisqu'elles suggèrent une partie de la matière que le lecteur trouvera à l'intérieur. C'est pourquoi leur rôle est capital.

Nous avons sélectionné 10 couvertures, qui nous semblaient intéressantes, parmi les 50 existantes. Dites-nous quelles sont vos trois préférées dans l'ordre. Au terme de ce petit sondage, un tiercé sera établi sur la base de vos réponses.

La personne qui aura donné le tiercé gagnant recevra un bon cadeau (un tirage au sort départagera les éventuels ex aequos).

Si vous voulez participer à ce vote, envoyez votre tiercé par e-mail à:

nathalie.greiner@ucv.ch

Délai pour votre envoi, le vendredi 31 octobre 2014.

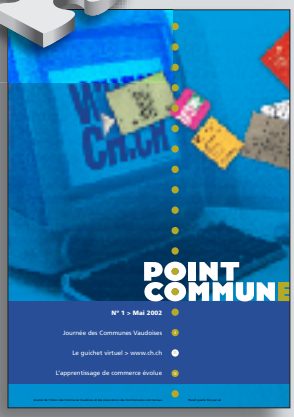

N° 1 *- Printemps 2002*
Sujet: Le guichet virtuel-www.ch.ch

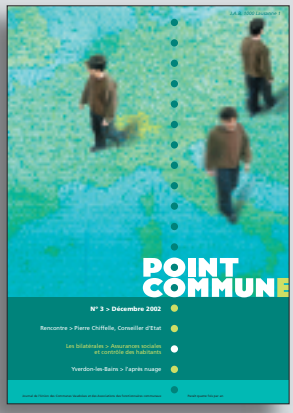

N° 3 *- Hiver 2002*
Sujet: Bilatérales, assurances sociales et contrôle des habitants

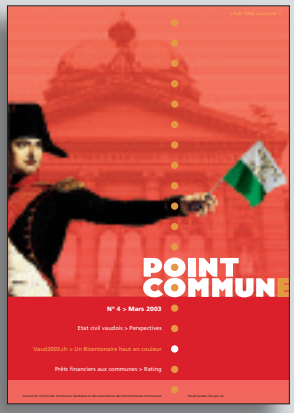

N° 4 *- Printemps 2003*
Sujet: Vaud 2003, un bicentenaire haut en couleur

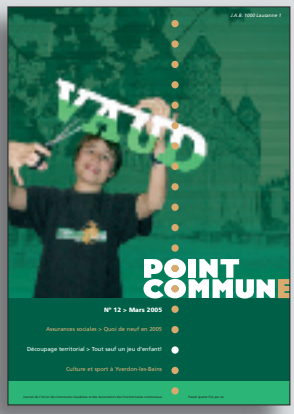

N° 12 *- Printemps 2005*
Sujet: Découpage territorial, tout sauf un jeu d'enfant!

N° 20 *- Printemps 2007*
Sujet: Présentation du nouveau président de l'UCV, syndic d'Epalinges (le jars est l'emblème d'Epalinges)

N° 36 *- Printemps 2011*
Sujet: Centre de biométrie de Lausanne

N° 37 *- Eté 2011*
Sujet: Champvent fête ses 1000 ans et accueille la Journée des Communes

N° 43 *- Hiver 2012*
Sujet: Décoration de Noël réalisées à partir de bouteilles PET

N° 44 *- Printemps 2013*
Sujet: Responsabilités civiles et pénales des communes

N° 50 *- Automne 2014*
Sujet: UCV et associations forment un puzzle

GRAND CONCOURS 2014

Les châteaux du Pays de Vaud

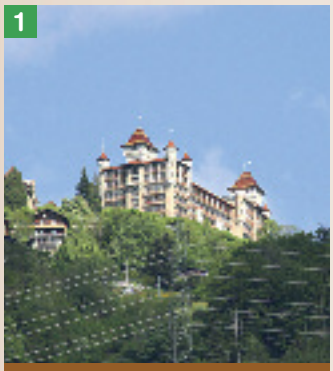
1 CLAUDE NOBS

2 BANQUET ET MARIAGE

3 PRO NATURA

4 PORCELAINES

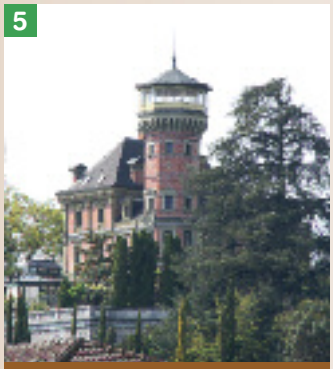
5 DUBOCHET

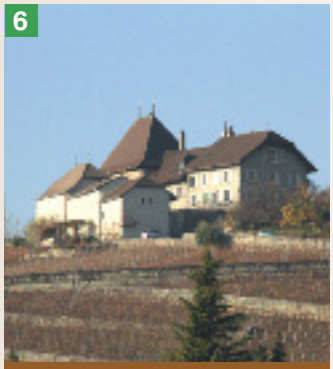
6 PAYERNE

7 NUIT DES PUBLIVORES

8 CHEVAL

RÉSULTAT DU CONCOURS N°49

1. BLONAY
2. PERROY
3. CHILLON (VEYTAUX
4. CHÂTELARD (MONTREUX)
5. COPPET
6. SAINT-MAIRE (LAUSANNE)
7. ORBE
8. GLÉROLLES (ST-SAPHORIN-LAVAUX)

Bravo aux 8 personnes qui ont trouvé les huit bonnes réponses, soit:

***Agassis** Maurice (Montricher)*
***Comte** Martine (Echandens)*
***Croisier** Georges (Lutry)*
***Fogoz** Isabelle (Belmont s/Lsne)*
***Gisclon** Michel (Bussigny-près-Lausanne)*
***Guignard** Jean (Aubonne)*
***Lipp** Corinne (Gollion)*
***Pilet** Nicole (Rossinière)*

TROUVEZ LES NOMS OU LES LIEUX OÙ SE TROUVENT CES CHÂTEAUX ?

Pour ce concours 2014, nous vous proposons 8 châteaux vaudois à trouver dans chacun des 4 numéros du Point Commun-e. Au terme de l'année, la personne qui aura trouvé le plus de châteaux parmi les 32 proposés remportera le jeu. Celle-ci fera l'objet d'un petit reportage lors de la remise de son prix au printemps 2015.

*Si vous pensez savoir quel est le nom de ces châteaux, envoyez un e-mail à: **nathalie.greiner@ucv.ch** et indiquez:*
*Concours **Point Commun-e N° 50**, le nom des châteaux ou des communes où se trouvent ces huit châteaux et bien entendu votre nom, votre prénom et votre commune (délai d'envoi, le 31 octobre 2014).*

Afin de rendre le jeu plus facile, nous vous donnons un petit indice pour chaque château. En outre, il n'est pas obligatoire de trouver les huit châteaux pour participer, en effet au terme de l'année il est peu probable que quelqu'un réussisse à trouver les 32 châteaux vaudois présentés. Alors faites travailler votre mémoire visuelle ou allez chercher dans les livres ou sur internet et que le meilleur gagne

TOUS À VOS AGENDAS

Mémento 2014/2015

2014						
Jeu	18	sept.	14.00	UCV	Conseil	Mex
Jeu	18	sept.	08.30	AVSM	Journée de formation de l'AVSM	Morges, La Longeraie
Jeu	25	sept.	07.00	UCV	Comité UCV	Bussigny
Jeu	25	sept.	13.30	UCV	Groupe Bourgs et Villages	Maracon
Ven	3	oct.	09.30	AVSM	Assemblée générale ordinaire	Ollon / Villars
Ven	31	oct.	07.00	UCV	Comité UCV	Bussigny
Ven	31	oct.	09.00	AVIATCO	Journée technique	Corsier
Jeu	27	nov.	14.00	UCV	Conseil	St-Légier-La Chiésaz
Mar	2	déc.	12.00	UCV	Comité UCV	Lausanne
Jeu	4	déc.	14.00	UCV	Groupe Bourgs et Villages	Noville
Lun	8	déc.	07.30	UCV	Groupe des Villes	Morges
Mar	9	déc.	09.30	UCV	Comité du journal «Point Commun-e»	Yverdon-les-Bains
2015						
Ven	27	mars	09.30	AVDCH	Assemblée générale ordinaire	Yvonand
Ven	24	avril	09.15	ACVBC	Assemblée générale (70e anniv.)	Rolle
Ven	1er	mai	09.00	AVIATCO	Assemblée générale ordinaire	Vully-les-Lacs
Ven	8	mai	09.30	AVDAAS	Assemblée générale ordinaire	Echallens
Mer	3	juin	08.30	AVSM	Journée de formation de l'AVSM	Morges, La Longeraie
Sam	**6**	**juin**	**09.00**	**UCV**	**Journée des Communes Vaudoises**	**Avenches**
Ven	2	oct.	09.30	AVSM	Assemblée générale ordinaire	Gimel
Ven	30	oct.	09.00	AVIATCO	Journée technique	Wabern-Swisstopo

COURS DE FINANCES COMMUNALES

Calendrier 2014

Cours	Titre du cours	Dates	
1	Bouclement des comptes 2013	jeudi 03 avril	09h00 - 16h30
2	Préparation du budget 2015	jeudi 28 août	09h00 - 16h30
3	Compte de fonctionnement	Jeudi 4 septembre	09h00 - 16h30
4	Compte des investissements	jeudi 18 septembre	09h00 - 16h30
5	Lecture et structure du Bilan	jeudi 02 octobre	09h00 - 16h30
6	Analyse et planification financières	jeudi 30 octobre	09h00 - 16h30
7	TVA dans les collectivités publiques	jeudi 13 novembre	09h00 - 16h30
8	Péréquation intercommunale	jeudi 20 novembre	09h00 - 16h30

Lieu: Grande salle de la Commune de Puidoux / Prix: Fr. 220.– pour chaque cours

Toutes les informations se trouvent sur le site www.pbusset.ch

Les inscriptions se font uniquement par ce moyen-là.

PIERRE BUSSET
Rue du Léman 2
1814 La Tour-de-Peilz
Tél. 021 971 15 42 Fax 021 971 15 43
Mobile 079 345 60 91
ou sur le site: www.pbusset.ch